



RAPPORT ANNUEL **2025**





SIGLES & ABREVIATIONS	5
LES BUREAUX DU FSA	6
LES PAYS MEMBRES REGIONAUX DU FSA PAR COMMUNAUTES (CER)	6
LE FSA EN BREF	6
MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	8
FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025	11
LA CONFERENCE ANNUELLE 2025 DE L'APIGA	18
1. PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE	27
1.1 - Mission	28
1.2 - Vision	28
1.3 - Techniques d'intervention	29
1.4 - Domaines d'intervention	30
1.5 - Etats Membres Régionaux	30
2. ORGANES DE DECISION, DE GESTION ET DE CONTROLE	31
2.1 - Supervision et décisions stratégiques	32
2.2 - Organe de gestion	33
2.3 - Organe de contrôle	33
2.4 - Membres du Conseil des Gouverneurs au 31 décembre 2025	34
2.5 - Actionnaires de catégorie A au 31 décembre 2025	36
2.6 - Actionnaires de catégorie B au 31 décembre 2025	37
2.7 - Administrateurs indépendants	37
2.8 - Commissaires aux comptes	37
2.9 - Direction générale	38
3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAINE	39
4. ACTIVITES ADMINISTRATIVES	43
4.1 - Fonctionnement des organes de décision	44
4.2 - Gestion des ressources humaines	47
4.3 - Qualité de la gouvernance	48
5. ACTIVITES OPERATIONNELLES	49
5.1 - Activités opérationnelles	50
5.2 - Bilan global des interventions au 31 décembre 2025	54
6. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSMT 2021-2025 AU 31 DECEMBRE 2025	60
6.1 - Une vision et un cadre stratégique ambitieux à l'horizon 2025	61
6.2 - Niveau de mise en œuvre des objectifs du plan « New Frontier 2025 »	62
6.3 - Effets et impacts attendus des interventions du FSA en 2025	65

7. SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2025	69
7.1 - Evolutions des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2025	70
7.2 - Situation patrimoniale en 2025	73
7.3 - Analyse des écarts entre 2024 et 2025	74
7.4 - Appréciation d'ensemble et points d'attention	75
CONCLUSION GENERALE	76

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition du personnel par Direction	48
Graphique 2 : Répartition des approbations en garantie par pays en 2025	51
Graphique 3 : Répartition sectorielle des approbations en garantie en 2025	53
Graphique 4 : Répartition du total de garantie par pays	55
Graphique 5 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité	56
Graphique 6 : Répartition des bonifications de taux d'intérêt par État membre.....	57
Graphique 7 : Répartition sectorielle des interventions de bonification.....	58
Graphique 8 : Répartition sectorielle des refinancements	59
Graphique 9 : Total des approbations en milliards de FCFA de 2021 à 2025	65
Graphique 10 : Evolution comparée des indicateurs d'activité 2024/2025	71
Graphique 11 : Evolution comparée de la performance financières 2024/2025.....	72
Graphique 12 : Evolution comparée des principaux agrégats du bilan 2024/2025	74
Graphique 13 : Evolution comparée de la qualité du portefeuille 2024/2025	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres	41
Tableau 2 : Répartition par pays des approbations en 2025	50
Tableau 3 : Répartition sectorielle des approbations	53
Tableau 4 : Répartition du total des approbations par pays	54
Tableau 5 : Répartition du total des approbations par secteur	55
Tableau 6 : Répartition des bonifications par pays	56
Tableau 7 : Répartition par secteur d'activité	57
Tableau 8 : Refinancement par pays	58
Tableau 9 : Répartition sectorielle des refinancements	59
Tableau 10 : Tableau de synthèse des principaux indicateurs	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vision PDSMT 2021-2025	28
Figure 2 : Vue d'ensemble de l'architecture du PDSMT 2021/2025 Plan « New Frontier 2025 »	61
Figure 3 : Taux d'achèvement des actions au 30 septembre 2024	62
Figure 4 : Taux d'achèvement des actions au 31 décembre 2025	62
Figure 5 : Taux de réalisation des actions du PDSMT par axe stratégique au 31 décembre 2025	63
Figure 6 : Taux de réalisation de quelques objectifs quantitatifs du PDSMT 2021-2025 au 31 décembre 2025	64
Figure 7 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA en 2025	67
Figure 8 : Agenda 2030 des Nations Unies et Agenda 2063 de l'Union Africaine	68

SIGLES & ABREVIATIONS

AES	: Alliance des Etats du Sahel
APIGA	: Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique
AUDA	: Agence de Développement de l'Union Africaine
ATIDI	: Assurance pour le Développement du Commerce et de l'Investissement en Afrique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BDEAC	: Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CA	: Conseil d'Administration
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CCR	: Comité de Crédit Restreint
CEDEAO	: Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDR	: Comité de Direction Restreint
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN SAD	: Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CG	: Conseil des Gouverneurs
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
DAGSI	: Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information
DAJR	: Direction des Affaires Juridiques et des Risques
DCAF	: Direction Centrale chargée de l'Administration et des Finances
DCC	: Direction de la Coopération et de la Communication
DCQ	: Direction des Contrôles et de la Qualité
DCSE	: Direction Centrale chargée de la Stratégie et de l'Exploitation
DEPP	: Direction des Etudes, de la Planification et de la Prospective
DFC	: Direction des Finances et de la Comptabilité
DG	: Direction Générale
DOP	: Direction des Opérations et des Projets
FSA	: Fonds de Solidarité Africain
FSB	: Fonds Spécial de Bonification
IFRS	: International Financial Reporting Standards
MPME	: Micro, Petites et Moyennes Entreprises
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PDSMT	: Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNB	: Produit Net Bancaire
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA	: Union Africaine
UMA	: Union du Maghreb Arabe
ZLECAf	: Zone de Libre-Echange Continental Africaine

LES BUREAUX DU FSA



Siège, à Niamey au Niger

617, Avenue MOROU KARMA PL 005, B.P. 382 NIAMEY – Quartier Plateau
Tél : + (227) 20 72 26 32/33/34 – Email : fsa@fondsolidariteafricain.org



Représentation résidente à Maurice

Africa Fi Place, 1st Floor, 13 Wall Street, Cybercity
Email : fsa@fondsolidariteafricain.org



Représentation résidente en Côte d'Ivoire

Immeuble Plaza Tower, 8ème étage, ABIDJAN – Commune du Plateau
Tél : +225.25.20.01.94.80 / 1 / 2 / 3 – Email : fsa@fondsolidariteafricain.org



Représentation en Afrique Centrale basée à Brazzaville, au Congo

LES PAYS MEMBRES REGIONAUX DU FSA PAR COMMUNAUTES (CER)



Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Bénin, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée- Bissau,
Guinée, Libéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo



Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Centrafrique, Congo, Gabon et Tchad



Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)

Burundi, Rwanda, Maurice et Union des Comores



Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)



Alliance des Etats du Sahel (AES)

Burkina Faso, Mali et Niger



Union du Maghreb Arabe (UMA)

Mauritanie et Maroc

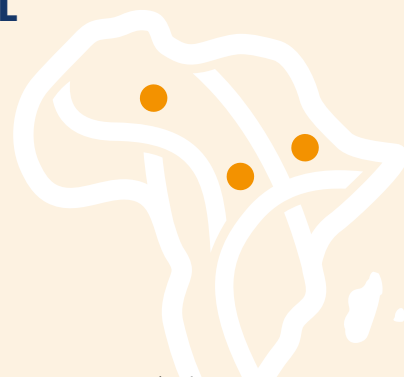
LE FSA EN BREF





MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL





Le positionnement stratégique du Fonds de Solidarité Africain dans l'architecture financière du continent a été confirmé lors de l'exercice 2025. En effet, Dans un environnement encore marqué par des tensions géopolitiques, des contraintes de dette et des besoins massifs d'investissements, le FSA a démontré sa capacité à accompagner des projets structurants au service de la transformation économique de ses États membres.

Les performances inédites enregistrées sur les plans opérationnel et financier témoignent de la pertinence des orientations stratégiques retenues. L'Institution a franchi un jalon historique, le volume des approbations pour l'exercice 2025 s'élevant à 1 034,3 milliards de FCFA, surpassant ainsi de manière significative les 870 milliards de FCFA réalisés en 2024. Ce niveau d'intervention exceptionnel a bénéficié à plusieurs projets et opérations structurantes réparties dans 16 des 23 Etats membres du FSA. Ces garanties ont favorisé la mobilisation d'un montant global de 1 917,041 milliards de FCFA de financements au sein des pays membres, contribuant ainsi au déploiement d'investissements hautement productifs. Ces réalisations

d'envergure permettront de générer des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects, tout en garantissant d'importantes recettes fiscales pour les budgets des États membres.

Sur le plan financier, la progression est tout aussi remarquable. Ainsi, entre autres indicateurs de performance opérationnelle et financière :

- **Rentabilité et Activité d'Exploitation.** Le Produit Net Bancaire (PNB) a progressé de 10,4 %, Cette hausse du PNB est tirée par l'augmentation des produits opérationnels de 7,29 %. En parallèle, les produits financiers ont progressé de 17,59 %. Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ressort positif avec une hausse de 19,26 %. Le Résultat Net enregistre un bond exceptionnel de 84,82 %.

Structure du Bilan et Solidité Financière.

Les Fonds Propres se sont considérablement renforcés de 29,50 %, Les opérations de trésorerie ont enregistré un bond impressionnant de 39,71 % et Total du Bilan a connu une légère hausse de 1,3 %.

Maîtrise des Charges et Efficacité Opérationnelle. Les charges d'exploitation décaissables ont baissé de 4,23 %. Le coefficient d'exploitation s'est amélioré, s'établissant à 0,44 en 2025 (contre 0,49 en 2024), soit un niveau largement inférieur à la norme maximale exigée de 1.

En dépit d'une conjoncture économique rigoureuse, le FSA a maintenu une remarquable efficacité opérationnelle et renforcé ses

performances financières. L'Institution continue de répondre avec acuité aux exigences du marché grâce à une gamme de solutions hautement diversifiée. Celle-ci s'appuie sur plus de douze (12) instruments opérationnels, incluant notamment la garantie financière, la bonification de taux d'intérêt ainsi que l'allongement de la durée des prêts. Cette diversité de mécanismes se conjugue à un portefeuille d'interventions caractérisé par une granularité maîtrisée. Une telle dynamique atteste, une fois de plus, de la solide gouvernance de l'institution et confirme le déploiement continu du Fonds depuis 2016.

Grâce à l'appui constant et à la mobilisation de nos Administrateurs ainsi que de nos équipes, le FSA a, cette année encore, démontré sa pleine capacité à impulser une croissance inclusive et durable sur le continent africain. Dans cette dynamique, et portés par une vision résolument prospective, nous amorçons avec détermination le déploiement de notre nouveau Plan stratégique "New Summit 2026-2030". Fort de la consolidation des acquis du cycle précédent, le FSA réaffirme sa position d'acteur incontournable du développement économique de ses États membres. C'est avec une réelle satisfaction que nous constatons la trajectoire positive de l'Institution. L'ensemble des actions d'envergure consenties au cours de l'exercice écoulé s'est traduit par des impacts tangibles et mesurables, à savoir :

- Une contribution significative à l'atteinte de 18 des 20 objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)

et aux 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies ;

- Une notation financière internationale « Investment Grade » (Baa1), attribuée par l'Agence MOODY'S ;
- Une notation financière en monnaie régionale AAA avec perspective stable attribuée par GCR Ratings ;
- Une note A attribuée par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD), correspondant à un indice significatif de conformité aux normes et dispositifs prudentiels ; et
- La confirmation de la certification à la norme ISO 9001 version 2015 délivrée par le Bureau Veritas.

Sur le plan institutionnel, l'obtention du statut d'Agence Spécialisée de l'Union Africaine en février 2025 marque une reconnaissance historique, ouvrant de nouvelles perspectives pour notre action panafricaine. Le FSA a également renforcé son leadership continental à travers l'organisation, à Niamey, de la Conférence Annuelle 2025 de l'APIGA et l'adoption de la Déclaration de Niamey en faveur de la ZLECAf.

Notre actionnariat, résolument panafricain, rassemble désormais vingt-trois (23) États membres, répartis au sein de sept (7) des huit (8) Communautés Économiques Régionales (CER) du continent. Cette représentativité réaffirme la dimension panafricaine du FSA et positionne l'Institution comme un véritable trait d'union entre ces différentes zones d'intégration régionale. En outre, la dynamique d'élargissement de notre

base actionnariale se poursuit avec l'ambition, à moyen terme, de fédérer l'ensemble des nations africaines. À cet égard, le FSA enregistre d'ores et déjà un intérêt soutenu de la part de plusieurs autres États et institutions financières publiques multilatérales désireux de rejoindre le Fonds.

À l'aube du nouveau plan stratégique New SUMMIT 2026-2030, notre ambition est à la hauteur des défis du continent : soutenir davantage les projets structurants porteurs de transformation industrielle, accélérer l'accès au financement des PME-PMI, renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes entrepreneurs, accompagner la transition écologique, approfondir l'intégration régionale et consolider la position du FSA comme acteur panafricain de référence de la garantie et du financement du développement.

Ces performances remarquables découlent de la parfaite synergie entre le Conseil des Gouverneurs, le Conseil d'Administration et la Direction Générale du Fonds. À cet égard, je tiens à adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'ensemble du personnel pour son engagement indéfectible et son dévouement constant, leviers essentiels du déploiement de notre plan stratégique New Summit. C'est grâce à cette mobilisation collective que nous traduisons nos ambitions en impacts concrets pour le continent.

SOLIDAIRES ET UNIES, FAÇONNONS L'AVENIR D'UNE AFRIQUE PROSPÈRE

M. Abdourahmane DIALLO
Directeur Général

FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025



DAKAR A ACCUEILLI LA 32^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FSA

Tenue les 17 et 18 avril 2025 à Dakar, cette session a mis en lumière les performances 2024 du FSA, avec plus de 870 milliards FCFA d'interventions, 1 560 milliards FCFA de financements mobilisés, plus de 10 000 emplois créés ou maintenus et un résultat net en hausse de 48,5 %.



LE FSA REJOINT LA FACILITE AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE (ALSF)

Le 6 mai 2025 à Niamey, le FSA a officiellement adhéré à la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF), une initiative du Groupe de la Banque africaine de développement destinée à renforcer les capacités juridiques africaines dans la gestion de transactions complexes et stratégiques.



LE NIGER RENFORCE SES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT : LE FSA ET LA CDI NIGER SIGNENT UN ACCORD STRATEGIQUE

Signé le 20 mai 2025 à Niamey, cet accord-cadre de coopération entre le FSA et la Caisse des Dépôts et Investissements du Niger vise à renforcer durablement le financement de l'économie nigérienne, dans le prolongement de plus de 225 milliards de FCFA de garanties déjà octroyées au Niger.





LE FSA ET L'EIFO SIGNENT UN ACCORD-CADRE STRATEGIQUE

Le 15 septembre 2025, à Lomé, le FSA et le Fonds Danois pour l'Exportation et l'Investissement (EIFO) ont conclu un accord-cadre stratégique destiné à renforcer le financement du développement durable dans les Etats membres du FSA, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, des infrastructures durables, de l'agriculture résiliente et de la santé.



LE FSA ET L'AAZES SCELLENT UNE ALLIANCE STRATEGIQUE POUR PROPULSER L'INDUSTRIALISATION DU TCHAD

Signé le 21 août 2025 à Niamey, ce partenariat entre le FSA et l'Agence d'Administration des Zones Économiques Spéciales du Tchad (AAZES) vise à transformer les zones économiques spéciales du pays en pôles industriels compétitifs, en soutien au Plan Tchad Connexion 2030.





LE FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE FELICITE DR. SIDI OULD TAH POUR SON ELECTION A LA TETE DE LA BAD



Le 30 mai 2025, le FSA a salué l'élection du Dr Sidi Ould Tah à la présidence de la Banque Africaine de Développement, en y voyant l'ouverture d'une nouvelle dynamique de coopération et de synergies en faveur du financement des PME, de l'appui aux Etats membres et de la réalisation de projets à fort impact socio-économique.



LE FSA TIENT SA XXXIII^{ème} SESSION ORDINAIRE À NIAMEY



Les 13 et 14 novembre 2025, le Conseil d'Administration du FSA s'est réuni à Niamey et a réaffirmé une feuille de route claire : poursuivre le financement des projets structurants, accélérer la transition écologique, soutenir la création d'emplois et promouvoir une croissance inclusive dans les Etats membres.



LE FSA ET CORIS HOLDING UNISSENT LEURS FORCES POUR DYNAMISER LE FINANCEMENT DES PME AFRICAINES

Le 23 janvier 2025 à Ouagadougou, au Burkina Faso, le FSA et Coris Holding ont signé un partenariat stratégique destiné à faciliter l'accès des PME africaines à des solutions de financement innovantes, à travers des garanties financières, des solutions de refinancement et des outils adaptés aux besoins des économies locales.



LE FSA ET LE CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB) FORMALISENT LEUR COOPERATION

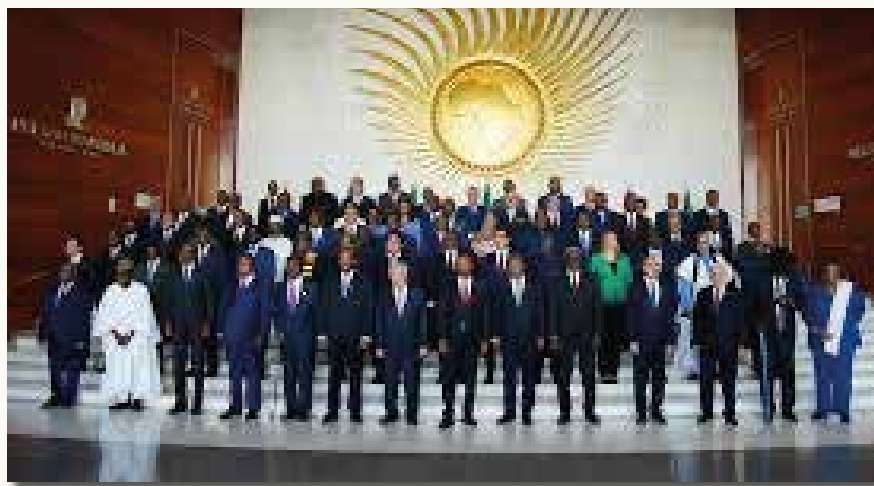
Le 23 janvier 2025 à Ouagadougou, le FSA et le Conseil National du Patronat Burkinabè ont signé un accord-cadre de coopération visant à lever les freins au financement des entreprises burkinabè et à renforcer l'accompagnement du secteur privé.





LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE ADOPTE LE PRINCIPE DE FAIRE DU FSA UNE AGENCE SPECIALISEE

Lors de la 32^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration tenue à Dakar, il a été rappelé que la 38^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine a adopté à l'unanimité la proposition visant à faire du FSA une agence spécialisée de l'Union africaine, consacrant ainsi son rôle central dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.



NIAMEY A ACCUEILLI LA CONFERENCE ANNUELLE 2025 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INSTITUTIONS DE GARANTIE D'AFRIQUE (APIGA)

Le 27 février 2025, Niamey a accueilli la Conférence Annuelle 2025 de l'APIGA, un rendez-vous majeur réunissant institutions de garantie, pouvoirs publics, acteurs du secteur financier et experts du développement autour des enjeux du financement du développement et de l'intégration économique africaine.

Organisée avec l'appui du FSA, cette rencontre a confirmé le rôle croissant des institutions africaines de garantie dans la mobilisation des ressources, la sécurisation des investissements et l'accompagnement du secteur privé.

La conférence a réuni des représentants des gouvernements, des institutions financières multilatérales, du secteur privé et des experts du domaine de la garantie ;

Elle a comporté un symposium thématique organisé en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique ;

Elle a également servi de cadre à la 10^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'APIGA; Et elle a conforté la place du FSA et de Niamey comme plateformes de dialogue sur la garantie et le financement du développement en Afrique.



CONFERENCE ANNUELLE 2025 DE L'APIGA

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES
INSTITUTIONS DE GARANTIE D'AFRIQUE

27 FEVRIER **2025**
NIAMEY-NIGER

SOUS L'EGIDE DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE



Thème principal :

**« Le rôle des institutions de garantie dans la mise en œuvre de la ZLECAf »
(Zone de Libre-Echange Continentale Africaine)**

Objectif:

Déterminer des stratégies concrètes pour mobiliser des financements, soutenir les économies africaines et faciliter l'intégration économique régionale.

Faits marquants :

L'événement a également servi de cadre à la 10^e Assemblée générale ordinaire de l'APIGA.

Déroulement et Partenaires :

La rencontre s'est déroulée en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Lieu de rassemblement :

Hôtel Radisson Blu de Niamey.

Clôture :

Les travaux se sont achevés par un point de presse coanimé par le Directeur général du FSA (M. Abdourahmane Diallo), le président sortant de l'APIGA (M. Hicham Zanati Serghini) et la Directrice du Bureau sous-régional de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest.

L'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA) est un cadre associatif qui regroupe, à l'échelle du continent africain, les institutions ayant la garantie comme cœur de métier. Créée en 2007, l'APIGA a pour mission d'établir un cadre favorable d'échange et de concertation en vue d'une meilleure intervention des institutions africaines de garantie en faveur des économies de leurs pays. En février 2025, l'APIGA comptait dix-neuf institutions membres, dont trois institutions multilatérales (FSA, FAGACE, AGF) et seize institutions nationales de garantie issues de treize pays africains (Bénin, Maroc, Mali, Niger, Sénégal, Burundi, Gabon, Guinée, Togo, Congo, Djibouti, Côte d'Ivoire et Mauritanie).

L'APIGA organise chaque année une réunion thématique destinée à promouvoir le métier de la garantie et à sensibiliser le public au potentiel, immense mais malheureusement encore insuffisamment exploité, des produits de garantie dans le développement des économies africaines ainsi que dans l'inclusion financière en Afrique. Ainsi, la 7^{ème} session de l'Assemblée générale, tenue en novembre 2018 à Niamey, au Niger, avait pour thème : **«Promouvoir l'inclusion financière à travers le métier de la garantie»**, tandis qu'en janvier 2020, la 8^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale de l'APIGA s'est tenue au Maroc. Plus récemment, en janvier 2024, l'APIGA a organisé sa conférence annuelle à Rabat, réunissant des institutions de garantie africaines pour discuter des défis et des perspectives du secteur, notamment en matière de financement des PME. Dans la même dynamique, la conférence annuelle de l'APIGA s'est tenue le 27 février 2025 à l'hôtel Radisson Blu de Niamey, au Niger. Cet événement a comporté un symposium thématique organisé en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que la 10^{ème} Assemblée générale ordinaire de l'Association.

La conférence annuelle 2025 de l'APIGA a été centrée sur le thème de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et a visé à mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les institutions de garantie dans la mise en œuvre efficace de la ZLECAf.

Pour rappel, la ZLECAf ambitionne de favoriser le commerce intra-africain tout en promouvant une économie africaine plus diversifiée et plus industrialisée.

La phase I de la ZLECAf est entrée en vigueur en mai 2019 après le dépôt des instruments de ratification par 24 pays. À la date de l'événement, tous les pays membres de l'Union africaine, à l'exception de l'Érythrée, avaient signé l'accord, et 35 l'avaient ratifié. La phase II de la ZLECAf devait couvrir la politique de concurrence, les investissements et les droits de propriété intellectuelle. Une troisième phase devait impliquer la négociation d'un protocole sur le commerce électronique.

La mise en œuvre réussie de la ZLECAf exige la disponibilité de systèmes financiers favorables au développement du commerce et de l'investissement. Or, d'aucuns estiment que, dans les pays africains en général, le système financier se limite au secteur bancaire et se caractérise par une faible mobilisation des ressources financières, des coûts d'intermédiation élevés ainsi que d'excessives ingérences politiques. La grande majorité des épargnants potentiels n'a pas accès aux services

bancaires et l'épargne nationale est faiblement mobilisée (généralement, les dépôts bancaires représentent moins de 10 % du PIB).

Cette faible mobilisation de l'épargne a des répercussions sur le crédit bancaire, pourtant essentiel au développement économique, notamment pour financer l'investissement et, en particulier, les activités initiées par les petites et moyennes entreprises. Les capacités d'accès aux ressources financières et aux autres facilités bancaires étant limitées en Afrique, il est nécessaire de recourir à de nouveaux instruments de financement. L'un des facteurs clés de succès de la mise en œuvre de la ZLECAf réside, d'une part, dans la sécurisation du commerce intra-africain pour les acteurs qui y participent (importateurs et exportateurs) et, d'autre part, dans le développement de la base productive et, corrélativement, dans l'augmentation des produits susceptibles d'être échangés. Dans ce contexte, le recours aux instruments de garantie proposés par les membres de l'APIGA et, singulièrement, par des institutions africaines de garantie telles que le FSA, le FAGACE, l'AGF et l'ATIDI paraît déterminant pour la mise en œuvre efficace de la ZLECAf. Ce recours favorisera le renforcement des échanges commerciaux dans divers domaines, avec pour retombées positives la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie sur le continent.



DEROULEMENT ET PARTENAIRES

Le symposium a compris la présentation du thème de la conférence, ainsi que des discussions conclusives au sein de trois (3) groupes de travail. Les sous-thèmes traités dans les groupes de travail étaient les suivants :

1. Les mécanismes offerts par les institutions de garantie pour la réduction des risques liés aux investissements productifs et à la réalisation des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf ;

M. Abdourahmane Diallo, Directeur général du Fonds de Solidarité Africain (FSA), a assuré la modération de ce groupe et le rapport a été présenté par M. Moustapha Adrien Sarr, Directeur général du Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) du Mali.

2. Rôle et instruments offerts par les institutions de garantie dans la facilitation des transactions commerciales internationales intra-africaines ;

M. Manuel Moses, Directeur général de l'African Trade & Investment Development Insurance (ATIDI), a assuré la modération de ce groupe et le rapport a été présenté par M. Hicham Zanati Serghini, Directeur général de TAMWILCOM.

3. Instruments offerts par les institutions de garantie pour soutenir les PME (transformatrices et commerçantes) dans la mise en œuvre de la ZLECAf ;

Dr Nguéto Tirainia Yambaye, Directeur général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE), a assuré la modération de ce groupe et le rapport a été présenté par Mme Olga Nyampundu, Directrice générale du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA Burundi).

À l'issue de la réunion, une déclaration intitulée « Déclaration de Niamey sur l'engagement des institutions de garantie en faveur de la mise en œuvre efficace de la ZLECAf » a été publiée.



Dr Ngoné DIOP, la conférencière principale a été Dr Ngoné Diop, Directrice du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Dr Ngoné Diop est une économiste sénégalaise spécialisée dans les questions de genre, le dividende démographique et la lutte contre la pauvreté. Elle est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université d'Aix-Marseille III, en France, ainsi que d'un Diplôme d'études approfondies (DEA) en analyse économique de l'Université d'Aix-Marseille II.

Elle a travaillé dans plusieurs organisations internationales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Département pour le Développement international du Royaume-Uni (DFID), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.



**M. Abdourahmane Diallo,
Directeur Général du FSA**

M. Abdourahmane Diallo, de nationalité sénégalaise, a été nommé Directeur général par intérim en juin 2023, avant d'être confirmé à ce poste en septembre 2024. Avant cette nomination, il a successivement occupé les fonctions de Directeur de l'Audit interne, en charge du Contrôle financier, rattaché au Conseil d'administration ; de Directeur général par intérim, nommé par le Conseil d'administration d'août 2015 à novembre 2015 ; puis de Directeur central en charge de l'Administration et des Finances.

M. Diallo a conduit le processus d'élaboration du Plan de développement stratégique du Fonds pour la période 2016-2020. Il a également piloté les processus de certification à la norme ISO 9001, version 2015, ainsi que de notation financière du Fonds (le FSA est actuellement certifié ISO et noté AAA avec perspective stable, note attribuée par GCR Rating). Avant d'intégrer le FSA, M. Diallo a travaillé dans plusieurs institutions bancaires africaines, notamment la Banque Gabonaise de Développement (BGD) et Attijari Bank Sénégal. Il est titulaire d'un Executive MBA - IAE Paris Sorbonne (+ certificat de leadership) de Paris-Sorbonne Graduate Business School (France), d'un Master 2 en Management et administration des entreprises (spécialité Finance) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France), d'un Master 2 en Finance et ingénierie financière de l'IAE de l'Université de Poitiers (France), d'un Master 2 en Économie internationale et globalisation - spécialité Diagnostic des firmes en concurrence internationale (DEFI) de l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble (France), ainsi que d'un Diplôme supérieur de comptabilité (DSC) de l'École nationale supérieure universitaire de technologie (ENSUT), devenue École polytechnique de Dakar (Sénégal).



**M. Moustapha Adrien Sarr,
Directeur Général du FGSP Mali**

Le Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) du Mali est dirigé par M. Moustapha Adrien Sarr. Sous sa direction, le FGSP a connu une croissance notable, avec près de 500 milliards de FCFA d'engagements de garantie, facilitant ainsi la mobilisation d'environ 1 200 milliards de FCFA de financements. Ces interventions ont bénéficié à 20 000 entreprises de diverses tailles, contribuant à la création ou au maintien de près de 205 000 emplois, tant en milieu urbain que rural.

En février 2024, M. Sarr a supervisé l'inauguration du nouveau siège du FGSP à Bamako, un édifice moderne reflétant le rôle stratégique de l'institution dans le financement du secteur privé malien. Son leadership au sein du FGSP témoigne de son engagement en faveur du développement économique et du soutien aux entreprises au Mali.



**M. Manuel Moses,
Directeur Général de l'ATIDI**

Manuel Moses est Directeur général de l'African Trade & Investment Development Insurance (ATIDI) depuis décembre 2020. Fort de plus de 25 ans d'expérience internationale dans les domaines de la finance, de la banque, de l'assurance et de l'investissement, il a occupé plusieurs postes de direction notables. Avant de rejoindre l'ATIDI, M. Moses a travaillé pendant 15 ans à la Société financière internationale (SFI), où il a notamment été Directeur pour l'Afrique de l'Est, supervisant les activités de la sous-région.

Il a également occupé des postes de direction à la Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (TDB), à la Banque commerciale du Zimbabwe et à la Banque de développement du Zimbabwe. Sous sa direction, l'ATIDI a continué à jouer un rôle crucial dans la facilitation des investissements et du commerce en Afrique, en offrant des solutions d'assurance pour atténuer les risques politiques et commerciaux.



**M. Hicham Zanati Serghini
Directeur Général de TAMWILCOM**

Hicham Zanati Serghini est Directeur général de TAMWILCOM, la Société nationale de garantie et de financement de l'entreprise au Maroc. Il a été nommé à ce poste le 28 juin 2021 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, marquant ainsi l'achèvement de la transformation de la Caisse centrale de garantie (CCG) en TAMWILCOM. Avant cette nomination, M. Zanati Serghini a dirigé la CCG, où il a supervisé diverses initiatives visant à faciliter l'accès au financement des entreprises marocaines. Sa carrière a débuté à la Direction du Trésor et des Finances extérieures du Ministère des Finances, où il a contribué à plusieurs programmes gouvernementaux, notamment le soutien aux jeunes entrepreneurs, la mise en place de textes législatifs pour les organismes de placement collectif en capital, le financement de la modernisation des entreprises industrielles et la refonte du système national de garantie.

Sous sa direction, TAMWILCOM continue de jouer un rôle crucial dans le soutien au secteur privé marocain, en offrant des solutions de garantie et de financement adaptées aux besoins des entreprises.



**Dr Nguéto Tiraïna Yambaye,
Directeur Général du FAGACE**

Dr Nguéto Tiraïna Yambaye est Directeur général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) depuis le 1er juillet 2020. Il a auparavant été ministre de l'Économie, du Plan et du Développement du Tchad. À ce poste, il a joué un rôle clé dans l'élaboration du Plan national de développement 2017-2021, visant à orienter le développement économique et social du pays.

Il a également été administrateur au Fonds monétaire international (FMI), où il a représenté des pays africains et contribué aux discussions et décisions financières internationales affectant le continent. Sous sa direction, le FAGACE a intensifié son soutien aux projets économiques en Afrique.



En 2020, elle a été nommée pour opérationnaliser le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), dont elle assure aujourd'hui la direction générale. Elle a joué un rôle déterminant dans le lancement du FIGA, un projet initialement prévu pour démarrer en 2015. Sous sa direction, plusieurs rencontres et ateliers ont été organisés à Bujumbura, réunissant banquiers et promoteurs de projets afin de discuter de l'accès au financement et aux crédits bancaires pour les petites et moyennes entreprises. Son engagement en faveur du développement économique et du soutien aux entrepreneurs burundais se manifeste à travers son rôle au sein du FIGA.



LES DECISIONS MAJEURES DE L'APIGA 2025 ET LA DECLARATION DE NIAMEY

L'**Assemblée Plénière des Institutions de Garantie Africaines**, tenue à Niamey en 2025, a marqué un tournant décisif pour le financement du développement et le renforcement des mécanismes de garantie sur le continent.

Placée sous le signe de l'intégration financière et de l'accélération des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, cette rencontre s'est conclue par l'adoption d'engagements majeurs structurés autour d'un texte fondateur : **La Déclaration de Niamey**.

1. Les Décisions Majeures de l'APIGA 2025

Les résolutions prises lors de cette assemblée visent principalement à moderniser les outils de garantie pour mieux répondre aux chocs économiques et soutenir les secteurs stratégiques.

- **Harmonisation des cadres réglementaires** : Volonté d'unifier les règles de partage de risques entre les institutions de garantie africaines et les banques centrales régionales pour faciliter les co-garanties transfrontalières.
- **Augmentation des capacités d'intervention** : Engagement à renforcer les fonds propres des institutions membres afin d'accroître leur effet de levier financier auprès des banques commerciales.
- **Priorité aux PME/PMI et au Genre** : Création de lignes de garantie spécifiques et bonifiées pour les petites et moyennes entreprises, avec un accent particulier sur l'entrepreneuriat féminin et les jeunes.
- **Digitalisation des processus** : Accélération de la transformation digitale pour réduire les délais de traitement des demandes de garantie et optimiser la gestion des risques de défaut.

DECLARATION DE NIAMEY SUR L'ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS DE GARANTIE D'AFRIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf

Nous, Premiers Responsables et Représentants des Institutions Professionnelles de Garantie d'Afrique (APIGA), réunis à Niamey (NIGER) en ce jour 27 février 2025,

Conscients du rôle crucial de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) ainsi que des enjeux du développement économique, social et environnemental de l'Afrique, et des défis à relever pour une accélération de l'intégration sous-régionale et continentale ;

Conscients des défis liés au financement du commerce en général, et en particulier à l'accès aux financements requis en volume et en qualité pour une mise en œuvre efficace de la ZLECAf ;

Convaincus de la nécessité d'une coopération étroite et renforcée des Institutions de garantie à l'échelle continentale pour une meilleure efficacité pour l'accès aux financements ;

Convaincus du rôle central de la garantie dans la transformation structurelle des économies africaines, le développement industriel, le financement des infrastructures et la sécurisation des opérations commerciales intra-africaines ;

Adoptons la présente Déclaration, dite « **Déclaration de Niamey** » et nous engageons à mettre en œuvre les décisions suivantes :

1. Contribuer à la mobilisation du financement des infrastructures structurantes pour le développement du commerce intra-africain. Le principal objectif de la ZLECAf de stimuler le commerce intra-africain ne peut être atteint qu'avec des infrastructures de qualité adéquates.

2. Accélérer le financement des secteurs productifs locaux. Pour un véritable développement industriel, les pays africains doivent promouvoir le développement industriel en partenariat avec le secteur privé national et étranger. Pour cela, le marché africain doit être suffisamment ouvert, interconnecté et attractif afin de permettre la mise en place de synergies régionales d'industrialisation via des chaînes de valeurs régionales et continentales.

3. Accélérer le commerce intra-africain et contribuer à la sécurisation des transactions commerciales entre les Etats. Les Institutions de garantie d'Afrique s'engagent à rénover et calibrer leurs instruments d'intervention à l'effet d'être un levier pour le développement du commerce entre les Etats africains.

4. Mobiliser une synergie d'action inter-institutionnelle (Institutions de Garantie, Agences de l'Union Africaine (UA), Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et les autres agences du système de Nations Unies, Banques commerciales, Banques et Institutions financières Multilatérales de Développement (BIMD), Etats, opérateurs économiques, etc.) pour soutenir les efforts de mise en œuvre de la ZLECAf par l'Union Africaine ;

5. Renforcer les instruments d'intervention des Institutions de garantie d'Afrique pour accroître le financement des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) africaines afin de leur permettre de tirer pleinement parti des opportunités offertes par la ZLECAf. Les TPE/MPME africaines représentent un objectif important pour la ZLECAf car elles sont au cœur du projet de marché continental. Il est de notoriété que les TPE/MPME africaines ont un accès limité au financement en général et en particulier au financement du commerce, ce qui peut entraver leur participation au commerce intra-africain.

6. Elargir le champ d'adhésion de la présente déclaration à des associations similaires de l'APIG et mobiliser ces associations en faveur d'une mise en œuvre de la ZLECAf.

7. Évaluer régulièrement l'impact de nos engagements et adapter nos stratégies pour assurer une mise en œuvre efficace et durable de la ZLECAf.

Fait à Niamey, le 27 février 2025



1.

**PRESENTATION
DU FSA**

1.1 MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

1.2 VISION

Définie de façon participative pour une meilleure appropriation par les équipes et une mise en œuvre plus agile et efficace, la vision 2025 du FSA s'appuie sur les accomplissements du PDSMT 2016-2020 tout en adressant les difficultés rencontrées au cours de sa mise en œuvre. La vision est présentée de manière synthétique dans la figure suivante :

Figure 1 : Vision PDSMT 2021-2025



La vision 2025 entend faire renouer le FSA avec le rôle premier qui lui a été dévolu lors de sa création à savoir "se positionner comme un catalyseur de développement économique et être un contributeur essentiel à la réduction de la pauvreté sur le continent en mettant l'accent sur son impact économique et social au sein des pays membres".

Pour ce faire, le FSA se positionne comme une institution de garantie et de financement panafricaine de référence à l'horizon 2025 en optimisant à la fois son fonctionnement interne et en renforçant sa visibilité externe vis-à-vis des acteurs économiques.

D'un point de vue interne, l'optimisation du fonctionnement de l'organisation et de la gestion des opérations et des ressources financières permettront au Fonds de supporter efficacement l'expansion opérationnelle prévue. D'un point de vue externe, l'atteinte de l'objectif passera par l'accroissement de l'influence du FSA sur ses partenaires africains et le développement de sa crédibilité à l'échelle du continent et sur le plan international.

En outre, le FSA va renforcer sa capacité financière en optimisant son processus de mobilisation des ressources financières tout en développant une stratégie de différenciation et d'innovation à travers une offre de produits et services adéquate.

Enfin, le FSA va créer un impact socio-économique plus important et contribuer au développement économique de ses Etats membres à travers l'approfondissement de son accompagnement financier et technique aux bénéficiaires de ses interventions et l'accroissement de la visibilité des résultats probants générés.

La vision 2025 réaffirme donc la volonté du FSA de s'ériger en une institution panafricaine de référence, tant d'un point de vue opérationnel que de la gouvernance. C'est en cela que le FSA vise à devenir « une institution panafricaine forte et innovante au service de la transformation structurelle des économies des Etats membres ».

1.3 TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le FSA intervient en faveur des États membres, du système financier et des promoteurs publics & privés par différents moyens, notamment :

La Garantie Financière

- La garantie individuelle des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés essentiellement au financement des projets d'investissement ;
- La garantie de portefeuille en faveur des banques afin que celles-ci financent les PME/PMI des Etats membres ;
- La ligne de garantie destinée aux Fonds Nationaux de Garantie pour accroître leur capacité d'intervention ;
- La contre-garantie des cautions individuelles et des lignes de cautions des marchés de BTP et des opérations présentant un intérêt stratégique pour les États membres ;
- La ligne de contre garantie des cautions des marchés de BTP, destinée aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés ;
- La couverture des opérations d'import/export dans le cadre de la réalisation des contrats commerciaux internationaux ;

La bonification de taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres et à leurs démembrements ;

Le refinancement des échéances de prêts (avec ou sans allongement de la durée des prêts) pour assurer l'adéquation des flux de trésorerie générés par l'entreprise et le service de la dette auquel elle doit faire face.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

1.4 DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs d'activités. La nomenclature de ces secteurs se présente comme suit :

- ~ Agriculture, sylviculture, pêche ;
- ~ Activités extractives ;
- ~ Activités de fabrication ;
- ~ Production et distribution d'électricité ;
- ~ Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution ;
- ~ Construction ;
- ~ Commerce ;
- ~ Transport et entreposage ;
- ~ Hébergement et restauration ;
- ~ Information et communication ;
- ~ Activités financières et des assurances ;
- ~ Activités immobilières ;
- ~ Enseignement ;
- ~ Activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- ~ Activités de services de soutien et activités techniques ;
- ~ Activités de santé humaine ;
- ~ Activités artistiques, sportives et récréatives ; - Divers.

1.5 ETATS MEMBRES REGIONAUX

Au 31 décembre 2025, le Fonds compte vingt-trois (23) Etats membres. Les Etats membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Royaume du Maroc, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et l'Union des Comores.

En sus des Etats africains, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est également actionnaire de catégorie B du FSA.

A man with a mustache, wearing a blue suit and a patterned tie, is seated in a brown leather chair. He is looking off to the side with a thoughtful expression. His hands are clasped in front of him. The background is a textured wall with warm, golden light filtering through.

2.

ORGANES DE DECISIONS, DE GESTION ET DE CONTROLE



Le Fonds de Solidarité Africain (FSA), institution financière multilatérale créée en 1976 et basée à Niamey (Niger), dispose d'un cadre de gouvernance, de gestion et de contrôle structuré autour de plusieurs organes. Sous la direction et le contrôle du Conseil des Gouverneurs, le Fonds est géré par :

- **Le Conseil d'Administration,**
- **Le Directeur Général.**

2.1 SUPERVISION ET DECISIONS STRATEGIQUES

Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des Gouverneurs constitue l'instance de décisions du Fonds. Il détient tous les pouvoirs de contrôle en matière de gestion, de fonctionnement et d'administration du Fonds. C'est l'organe suprême de décision. Elle réunit les ministres en charge des finances des Etats membres. Elle fixe les grandes orientations, adopte le budget, approuve les états financiers et décide de l'adhésion de nouveaux membres.

Le Conseil des Gouverneurs peut déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs à lui dévolus, à l'exception de ceux listés dans les Statuts.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de supervision de la gestion. Chaque actionnaire de catégorie « A » y est représenté par un Administrateur. La représentation des Actionnaires de catégorie « B » est convenue d'accord partie. Il contrôle l'exécution des décisions du Conseil des Gouverneurs et suit la gestion du Directeur Général. Il approuve les projets et opérations de garantie, de refinancement ou de bonification. Outre les Administrateurs, représentant les Etats membres, le Conseil comprend également :

- **Un Administrateur Indépendant, Président du Comité d'Audit**
- **Un Administrateur Indépendant, Président du Comité des Risques**

2.2 ORGANE DE GESTION

Directeur Général

Le Directeur Général est le Représentant légal du Fonds et dispose de la signature sociale du Fonds, selon les règles fixées par le Conseil d'Administration. Il assure la gestion courante du Fonds sous le contrôle du Conseil d'Administration. Il est responsable de l'organisation des services, de la nomination, du recrutement, de l'affectation et du licenciement du personnel, conformément aux Statuts du personnel. Il édicte les règlements de gestion du personnel et exécute le budget.

Sous l'Autorité du Conseil d'Administration, il détermine les couvertures de postes, les conditions de recrutement, les rémunérations ainsi que les conditions d'attribution des prêts au Personnel.

2.3 ORGANES DE CONTROLE

Commissaires aux Comptes

Nommés par le Conseil des Gouverneurs, les Commissaires aux Comptes effectuent des audits définis par la loi et les Statuts du Fonds. Leur mission vise à certifier la sincérité et la régularité des données comptables et financières ainsi qu'à évaluer le dispositif de contrôle interne du Fonds.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe spécialisé du Conseil d'Administration du Fonds. Il a pour mission d'exercer les prérogatives du Conseil d'Administration en matière de surveillance du dispositif de contrôle interne et lui rend compte.

Audit interne

L'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit. Il aide le Fonds à atteindre ses objectifs en évoluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

2.4 MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

PRESIDENT



M. Henri-Claude OYIMA

Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère, de la République Gabonaise

MEMBRES



M. Romuald WADAGNI

Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances



M. Aboubakar NACANABO

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective



M. Alain NDIKUMANA

Ministre des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique



M. Olavo Avelino Garcia CORREIA

Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances



M. Hervé NDOBA

Ministre des Finances et du Budget



M. Christian YOKA

Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public



Mme NIALÉ KABA

Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement



S.E. Seedy K.M. KEITA

Ministre des Finances et des Affaires économiques



M. Mourana SOUMAH

Ministre de l'Économie et des Finances



M. Ilidio Vieira Te
Ministre des Finances



L'Honorable Augustine Kpehe Ngafuan
Ministre des Finances et de la
Planification du Développement



M. Alhousseini SANOU
Ministre de l'Economie et des Finances



Mme Nadia FETTAH
Ministre de l'Economie et des
Finances



S.E.M. Navin RAMGOOLAM
Premier Ministre, Ministre de la Défense, de
l'Intérieur et des Communications extérieures,
Ministre de Rodrigues, des Îles extérieures et
Ministre des Finances



M. Sid' Ahmed Ould Bouh
Ministre de l'Economie et des Finances



S.E.M. Ali Mahaman Lamine ZEINE
Premier Ministre, Ministre de l'Economie
et des Finances



M. Yusuf MURANGWA
Ministre des Finances et de la
Planification Economique



M. Cheikh DIBA
Ministre des Finances et du Budget



Sheku Ahmed Fantamadi BANGURA
Ministre des Finances



M. Tahir Hamed NGUILIN
Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du
Budget, de l'Economie et du Plan



M. Essowé Georges BARCOLA
Ministre de l'Economie et des
Finances



M. Ibrahim Mohamed ABDOURAZAK
Ministre des finances, du
Budget et du Secteur Bancaire





M. Jean Jacques ESSONO NGUEMA

Conseiller du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances,
de la Dette et des Participations, chargé de la
lutte contre la vie chère du Gabon
Président en exercice du Conseil d'Administration du FSA



M. Oumara KARIMOU ASSOUMA

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique,
Administrateur titulaire du FSA pour le Bénin



Mme Isidora NTAKIYIRUTA

Assistante du Ministre des Finances, du Budget
et de l'Economie numérique,
Administrateur titulaire du FSA pour le Burundi



M. Abakar MAHAMAT

Inspecteur principal du Trésor au Ministère
des Finances et du Budget,
Administrateur titulaire du FSA pour la Centrafrique



Mme Dorcas Isabelle AKAFFOU

Conseillère Technique du Ministre de l'Economie,
du Plan et du Développement,
Administrateur titulaire du FSA pour la Côte d'Ivoire



M. Lamin BOJANG

Conseiller du Ministre des Finances
et des Affaires économiques,
Administrateur titulaire du FSA pour la Gambie



M. Carimo LY

Economiste, Conseiller du Ministre
de l'Economie et des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour la Guinée-Bissau



Mme Fadimata TAPO SY

Directrice Générale de la Dette Publique
au Ministère de l'Economie et des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour le Mali



M. Zouanga BOUKARE

Directeur de la Dette Publique au Ministère
de l'Economie et des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour le Burkina Faso



Mme Adalgisa Barbosa Evora Vaz

Administratrice titulaire du FSA pour le Cap-Vert



M. Dominique Ursel TSONO NDZALE

Conseiller aux Institutions et ingénierie financières du
Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public,
Administrateur titulaire du FSA pour le Congo



M. Oyame EVOUNA

Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre de
l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations,
chargé de la lutte contre la vie chère du Gabon,
Administrateur Suppléant pour le Gabon



M. Lamine CAMARA

Conseiller chargé des questions des Finances
Publiques au Ministère de l'Economie et des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour la Guinée



M. Nicholas N. JOHNSON

Conseiller du Ministre des Finances et de la
Planification du Développement,
Administrateur titulaire du FSA pour le Libéria



M. Hicham TALBY

Adjoint au Directeur Général du Trésor et des Finances
extérieures en charge du Pôle Relation avec l'Europe au
Ministère de l'Economie et des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour le Maroc

**M. Nianavel ARMOOGUM**

Adjoint au Directeur de l'Economie et des Finances au Ministère des Finances, de la Planification Economique et du Développement, représentant M. Sohail Javed Ahmad Suhootoorah,
Administrateur Suppléant pour l'Ile Maurice

**M. Mohamed TEGHRE**

Directeur Général de l'Evaluation, du Suivi et des Réformes au Ministère de l'Economie et du Développement Durable, Administrateur titulaire du FSA pour la Mauritanie

**M. Alio DAOUA**

Secrétaire Général du Ministre de l'Economie et des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour le Niger

**M. Obald HAKIZIMANA**

Economiste en charge du secteur réel / Département de l'économiste en chef au Ministère des Finances et de la Planification économique,
Administrateur titulaire du FSA pour le Rwanda

**M. Younoussa BA**

Directeur du Contrôle Interne à la Direction Générale du Budget au Ministère des Finances et du Budget,
Administrateur titulaire du FSA pour le Sénégal

**Mme Kadiatu ALLIE**

Ministre délégué des Finances,
Administrateur titulaire du FSA pour la Sierra Leone

**M. Loukman Moustapha HISEN**

Inspecteur Général des Finances au Ministère des Finances, du Budget, de l'Economie et du Plan,
Administrateur titulaire pour le Tchad

**M. Ahoté Pascal ATCHARE**

Administrateur des Finances au Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Reformes et des Programmes Financiers, Ministère de l'Economie et des Finances, représentant Monsieur Affo DEDJI,
Administrateur suppléant du FSA pour le Togo

**M. Fahar-El-Dine Mohamed**

Directeur de la Surveillance et de la Réglementation de la Banque Centrale de l'Union des Comores,
Administrateur titulaire pour l'Union des Comores

2.6**ACTIONNAIRES DE CATEGORIE B AU 31 DECEMBRE 2025****M. Gil Blas SOP TAGNE**

Directeur des Opérations à la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC),
Administrateur titulaire pour la BDEAC

2.7**ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS****Mme Afua AMOAH DJIMI**

Administrateur Indépendant

Mme Sophia ZAIDI

Administrateur Indépendant

2.8**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

mazars
MAZARS SENEGAL



KMC NIGER

2.9 DIRECTION GENERALE



M. Abdourahmane DIALLO
Directeur Général



M. Jean Berchmans NKURUNZIZA
Conseiller du Directeur Général



M. Flama Salim DIAKITE
Auditeur Interne Senior



M. Chinfalbo DEBALBE
Directeur Central chargé de la Stratégie et de l'Exploitation



Mme Aubierge Ginette DOVONOU-THOO
Directrice centrale chargée de l'Administration et des Finances



M. Laouali MOUSSA
Directeur des Finances et de la Comptabilité



Mme Safiatou Isabelle JACKOU
Directrice de la Coopération et de la Communication



M. Ahamat DJABRE
Directeur des Affaires Juridiques et des Risques



M. Evariste KYELEM
Directeur de l'Administration Générale et du Système d'Information



M. KARA Diallo
Directeur des Opérations et des Projets



M. Fidelia Beugré DAGO
Directeur des Études, de la planification et de la Prospective



M. Koffi ZOUGLO
Directeur des Contrôles et de la Qualité

MISSIONS RESIDENTES



M. Aly GUINDO
Chef de la Mission Résidente de Côte d'Ivoire



M. Emmanuel Adadé SALLAH
Chef de la Mission Résidente de Maurice



M. Abdoulahi AHMADOU SIDIBE
Chef de la Mission Résidente d'Afrique Centrale



3.

**ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE INTERNATIONAL
ET AFRICAIN**



L'économie mondiale a enregistré un rebond post-pandémique significatif sur la période 2021-2025. L'estimation de la croissance mondiale¹ pour l'année 2025 s'établit à 2,7 %, un niveau soutenu par une forte anticipation des échanges commerciaux, la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement et un assouplissement des conditions financières mondiales. L'économie mondiale fait preuve de résilience avec une croissance prévue² à 2,7 % en 2026, soutenue par les États-Unis. Elle devrait se stabiliser autour de 2,6 % en 2027.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), la croissance économique africaine³ devrait passer de 3,5 % en 2024 à 4,2 % en 2025, pour atteindre 4,3 % en 2026. Par blocs régionaux, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en Afrique subsaharienne, a été estimée à 4,1 % pour 2025 par la Banque Mondiale. Parallèlement, la croissance du revenu par habitant a connu une progression, s'établissant à 1,6 % en 2025 (contre 1,0 % en 2024). À titre d'exemple, la performance a été particulièrement robuste au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA), qui a enregistré une croissance de 6,2 % en 2025. Cependant, le rythme de croissance reste encore insuffisant pour réduire de manière significative l'extrême pauvreté ou pour absorber la main-d'œuvre en expansion rapide en Afrique subsaharienne (le seuil minimum étant de 7 % selon la BAD).

En ce qui concerne les 23 États membres du Fonds de Solidarité Africain (FSA), la croissance moyenne en 2025 est estimée à 5,3 % contre 5,0 % en 2024. Le niveau de croissance dans les pays membres du FSA est donc supérieur à la moyenne africaine au Sud du Sahara (5,3 % vs 4,1 %). En revanche, il apparaît une très grande disparité de taux de croissance entre les États membres du FSA. En guise d'illustration pour l'année 2025, les taux les plus élevés observés dans les États membres du FSA sont : le Rwanda (9,4 %) suivi du Bénin (8,1 %), de la Guinée (7,4 %), du Niger (7 %), du Sénégal (6,7 %) de la Côte d'Ivoire (6,3 %) et du Cap vert (6,3 %). Il convient de souligner que la Guinée a entamé l'exploitation du plus gros gisement de fer au monde (SIMANDOU 2040), le Rwanda et le Bénin connaissent une bonne trajectoire de croissance économique notamment grâce à des réformes. Le Niger a connu un accroissement de sa production d'hydrocarbures, exportée via le Bénin, et la Côte d'Ivoire ainsi que le Sénégal ont découvert de nouveaux gisements d'hydrocarbures.

¹ Rapport Perspectives économiques mondiales (janvier 2025)

² Le bulletin économique régional - Avril 2026 - de la Banque Mondiale, intitulé « État des lieux de l'économie africaine : Faire aboutir les politiques industrielles en Afrique ».

³ Rapport « Perspectives économiques en Afrique 2025, African Development Bank Group

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres

Pays membre	CROISSANCE DU PIB REEL A PRIX CONSTANTS (%)				
	2024	2025e	2026p	2027 (p)	2028(p)
Bénin	7,5	8,1	7	7,2	7,3
Burkina Faso	4,8	5,3	5	5,8	5,5
Burundi	4,1	4	4,1	4,8	4,9
Cabo Verde	7,2	6,3	4,8	5	5,1
République Centrafricaine	1,5	4,5	2,3	3,1	3,2
Comores	3,3	3,8	4,1	4,3	3,9
Congo, Rép.	2,1	3,1	3,7	3,4	3,4
Côte d'Ivoire	6	6,3	5,8	6,5	7
Gabon	3,4	2,5	3	3,3	3,5
Gambie	5,6	5,9	5,3	5,2	5,2
Guinée	5,4	7,4	8,8	11,6	10,7
Guinée-Bissau	4,1	5,5	4,8	4,9	5
Libéria	4	5,1	5	5,4	5,6
Mali	4,7	4,1	5	5,2	5,3
Maroc	3,3	4,4	4,2	4,4	4,3
Maurice	4,9	3,2	2,5	4,6	3,1
Mauritanie	6,3	4,2	4,4	4,5	4,8
Niger	8,3	7	6,7	6,4	6,1
Rwanda	7,2	9,4	7,2	7,6	7,3
Sénégal	6,1	6,7	2,2	2,6	3
Sierra Leone	4,4	4,5	4	4,7	4,6
Tchad	5	5,6	5,2	5,3	5,3
Togo	6,5	5,9	5	5,8	6,2

Source : FSA/DOP/DEPP

Malgré ces signes de reprise, les perspectives de croissance africaines sont confrontées à des vents contraires de plus en plus intenses, notamment le récent conflit au Moyen-Orient, l'alourdissement du fardeau de la dette et les insuffisances structurelles. Ces facteurs pourraient modifier les estimations et les prévisions de croissance.





4.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

4.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds de Solidarité Africain a tenu les sessions de ses différents organes de décision.

4.1.1. Le Conseil des Gouverneurs

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil des Gouverneurs a tenu sa traditionnelle session ordinaire. En effet, le Conseil des Gouverneurs du FSA a tenu sa IV^{ème} session ordinaire par visioconférence, le 04 septembre 2025. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour de cette session ordinaire étaient les suivants :

- Approbation des comptes sociaux et affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes aux normes IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2024;
- Facilité offerte par la BADEA dans le cadre de la Décision n°01/CGE/I/2023 relative à l'appel des deux dernières tranches du capital et du Fonds Spécial de Bonification (FSB) ;
- Mandat des Administrateurs indépendants ;
- Libération du capital appelé et des contributions au Fonds Spécial de Bonification au 31 mars 2025 ;

Une communication sur l'attribution des sièges au sein des Comités spécialisés du Conseil d'Administration a été également entendue.

4.1.2. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a, au cours de l'exercice 2025, tenu ses deux (2) sessions ordinaires.

- XXXII^{ème} session ordinaire tenue à Dakar, les 17 et 18 avril 2025 ;
- XXXIII^{ème} session ordinaire tenue à Niamey, les 13 et 14 novembre 2025;

4.1.3. Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

a. Le Comité Supérieur d'Intervention

Le Comité Supérieur d'Intervention (CSI) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est supérieur à 500 millions de FCFA.

Au vu de l'augmentation continue des requêtes et pour une meilleure réactivité, il a été créé deux groupes de travail qui se réunissent de façon alternative.

Pendant l'exercice 2025, le Comité Supérieur d'Intervention a tenu 18 sessions et a approuvé 131 dossiers de demandes pour un volume global d'intervention en garantie de 1 025,51 milliards de francs CFA dans seize (16) Etats membres, permettant de mobiliser des financements d'un montant total de plus de 1 895,32 milliards de FCFA.

b. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni régulièrement, en prélude aux deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 17 et 18 avril 2025 ainsi que les 13 et 14 novembre 2025.

c. Le Comité des Risques

Le Comité des Risques s'est réuni régulièrement, en marge des deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 17 et 18 avril 2025 ainsi que les 13 et 14 novembre 2025.

d. Le Comité de pilotage du PDSMT

Le Comité de Pilotage s'est régulièrement réuni en marge des deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 17 et 18 avril 2025 ainsi que les 13 et 14 novembre 2025.

e. Le Comité de Rémunération

Aucune réunion du Comité de rémunération ne s'est tenue au cours de l'année 2025.

f. Le Comité d'Appel d'Offres

Ses attributions portent sur la sélection des prestataires des services et des acquisitions des biens dont le montant est supérieur à 100 000 000 F CFA. Il est convoqué par le Président du Conseil d'Administration et s'est réuni trois (3) fois au cours de l'année 2025 pour délibérer sur les dossiers d'appel d'offres international ci-après :

- Le recrutement d'un cabinet chargé de l'évaluation finale du PDSMT 2021-2025 ;
- Le recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration du nouveau PDSMT 2026-2030 ;
- La sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux d'infrastructures Phase II du FSA..

4.1.4. Les Comités internes

Plusieurs Comités tels que prévus par le Manuel de Procédures du Fonds, ont tenu leurs réunions au cours de l'exercice 2025 sous l'autorité du Directeur Général. Il s'agit notamment des Comités suivants :

a. Le Comité de Direction Restreint

Le Comité statue sur le fonctionnement de l'Institution. Outre le suivi de la mise en œuvre du PDSMT 2021-2025, dénommé « Plan New Frontier 2025 », le Comité de Direction Restreint est composé de tous les Directeurs Centraux, les Chefs de mission résidente et Directeurs ainsi que de l'Auditeur interne. Il effectue le contrôle des tâches des Directions, et maintient un cadre de concertation permanente.

b. Le Comité des Interventions

Le comité des interventions a pour attribution principale d'examiner les demandes d'interventions en garantie, en refinancement avec ou sans allongement de durée de prêt, en bonification ou en prise de participation en vue de leur présentation aux organes de décision habilités. Il se réunit sur convocation du Directeur Général. Le Comité des Interventions s'est réuni au cours de l'exercice 2025 à 67 reprises.

c. Le Comité de Crédit Restreint

Le Comité de Crédit Restreint (CCR) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est inférieur ou égal à 500 millions de FCFA.

Au titre de l'exercice 2025, le cumul des approbations de garantie par le CCR s'élève à 8,8 milliards de FCFA, en faveur de 28 projets/opérations dans 10 des 23 Etats membres du FSA. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements de plus de 21,7 milliards de FCFA.

d. Le Comité Interne des Risques

Il a pour attribution d'examiner le rapport sur la situation du portefeuille des risques présenté par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques. Il se tient dans le mois suivant la fin de chaque semestre civil sur convocation du Directeur Général. Les deux (2) réunions semestrielles se sont régulièrement tenues au cours de l'exercice 2025.

e. Le Comité Restreint de Suivi des Risques

Il se réunit dans le mois suivant la fin de chaque trimestre civil, sur convocation du Directeur Général. Il a pour attribution principale d'examiner et de formuler des recommandations sur la situation des dossiers préoccupant, l'état des dossiers non encore mis en place, l'état des produits impayés, l'état des créances nées des garanties et refinancements. Il s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2025.

f. Le Comité de Trésorerie

Il se tient régulièrement sur convocation du Directeur Général pour examiner l'état de la trésorerie de l'Institution. Il s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2025.

g. Le Comité d'Achats

Ses réunions ont lieu à l'occasion des achats de montant supérieur à 20 000 000 FCFA et inférieur à 100 000 000 FCFA. Il se réunit sur convocation du Directeur Général. Il s'est réuni une (1) fois au cours de l'année 2025 (pour le dossier d'acquisition de la version web Ibis).

h. Le Comité Informatique

Il se réunit à la fin de chaque trimestre sur convocation du Directeur Général. Il a tenu quatre (4) réunions au cours de l'année 2025, sur divers sujets touchant aux aspects informatiques au regard de la profonde dynamique d'automatisation des procédures engagée par le Fonds.

i. Le Comité de Coordination du Réseau des Missions Résidentes

Il se réunit suivant une périodicité bimestrielle sur convocation du Directeur Général. Mis en place en septembre 2025, le Comité a tenu une (1) réunion au cours de l'année, sur divers sujets touchant au fonctionnement des Missions Résidentes du Fonds.

4.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4.2.1. Départs du Personnel

Le Fonds n'a connu aucun départ en 2025.

4.2.2. Recrutements du Personnel

Dans le cadre du renforcement du Personnel, le FSA a enregistré la prise de fonction en 2025 d'un (1) cadre supérieur : Monsieur Mirandolino Estevao GOMES, Chargé d'Affaires.

4.2.3. Mise en disponibilité

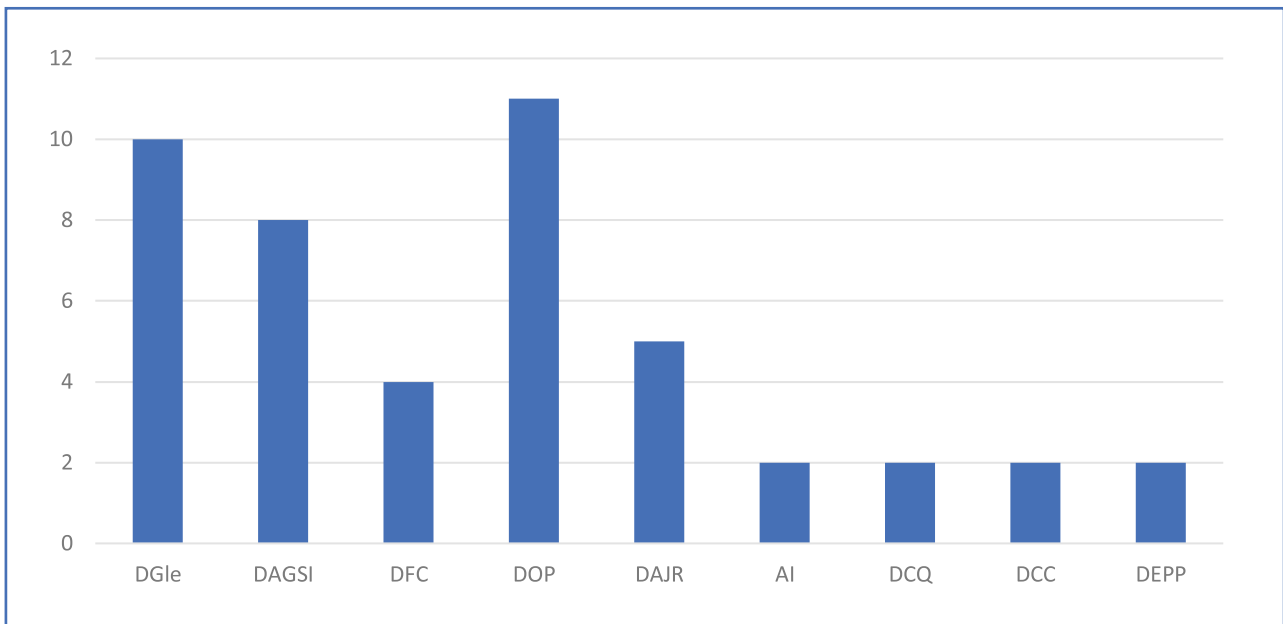
L'exercice 2025 a enregistré la mise en disponibilité d'un Chargé d'Affaires, M. BARRY THIerno, du 10 février au 04 juin 2025.

4.2.4. Effectif et répartition du Personnel

Au 31 décembre 2025, l'effectif du personnel du Fonds s'établit à 47 personnes, dont 37 cadres, 08 agents de collaboration, et 02 agents d'exécution. Ce personnel est affecté dans les différentes directions ainsi qu'il suit :

- Direction Générale : 11 (incluant 3 Chefs de Mission Résidente, 2 Directeurs Centraux et 1 Conseiller du Directeur Général)
- Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information : 08
- Direction des Finances et de la Comptabilité : 04
- Direction des Opérations et des Projets : 11
- Direction des Affaires Juridiques et des Risques : 05
- Audit Interne : 02
- Direction des Contrôles et de la Qualité : 02
- Direction de la Coopération et de la Communication : 02
- Direction des Études, de la Planification et de la Prospective : 02

Graphique 1 : Répartition du personnel par Direction



Source : FSA

4.3 QUALITE DE LA GOUVERNANCE

La qualité de la gouvernance de l'Institution lui a valu plusieurs distinctions en 2025. En effet, l'Agence de notation internationale Moody's a maintenu en 2025, la notation financière du FSA Baal (Investment Grade) assortie d'une perspective stable. En outre, l'Agence de notation GCR (première Agence de notation Africaine, filiale de Moody's) attribue la note d'émetteur AAA au Fonds de Solidarité Africain sur son échelle régionale.

Le FSA est également certifié à la norme ISO 9001, version 2015. Aussi, l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) a-t-elle attribué au FSA la Note A, traduisant ainsi le fort degré de conformité du Fonds aux normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD de même que de son potentiel d'impact de développement.



ACTIVITES OPERATIONNELLES



5.1 ACTIVITES OPERATIONNELLES

5.1.1. Interventions, portefeuille et dynamique commerciale en 2025

a. Bilan des interventions

Au cours de l'exercice 2025, cent cinquante-neuf (159) demandes de garanties ont été approuvées pour un montant total de 1 034 334 525 030 FCFA contre 870 621 355 627 FCFA en 2024, soit une hausse de 18,80%. Le tableau ci-après donne le détail en nombre et par pays :

Tableau 2 : Répartition par pays des approbations 2025

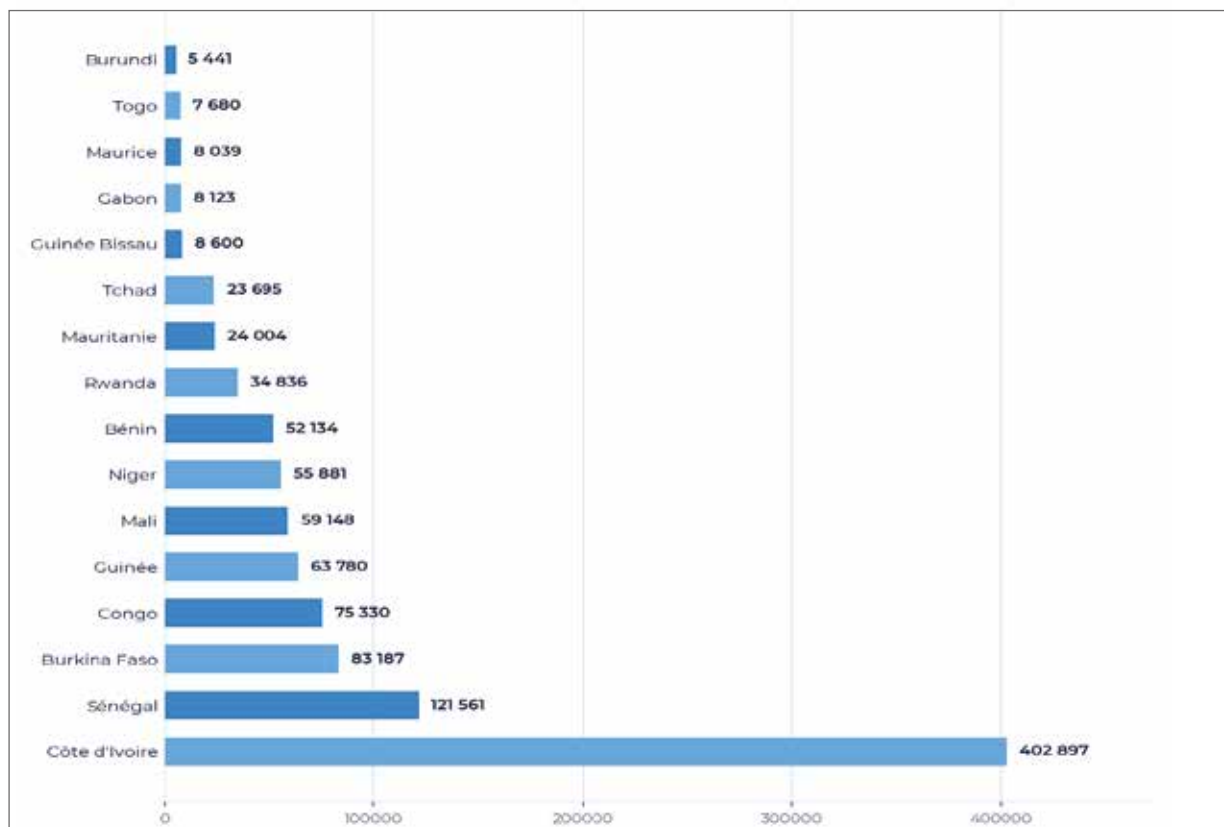
Ordre	Pays	Nombre de dossiers	Garanties FSA (en millions de FCFA)	Financements mobilisés (en millions de FCFA)	% Pays
1	Bénin	12	52 134	75 068	5,04%
2	Burkina Faso	14	83 187	144 234	8,04%
3	Burundi	4	5 441	10 261	0,53%
4	Côte d'Ivoire	34	402 897	754 470	38,95%
5	Congo	5	75 330	84 100	7,28%
6	Gabon	3	8 123	25 673	0,79%
7	Guinée	13	63 780	137 634	6,17%
8	Guinée Bissau	2	8 600	14 500	0,83%
9	Mali	6	59 148	87 497	5,72%
10	Maurice	5	8 039	12 645	0,78%
11	Mauritanie	5	24 004	29 247	2,32%
12	Niger	9	55 881	112 425	5,40%
13	Rwanda	26	34 836	91 941	3,37%
14	Sénégal	12	121 561	230 855	11,75%
15	Tchad	5	23 695	98 141	2,29%
16	Togo	4	7 680	8 350	0,74%
	Total	159	1 034 335	1 917 040	100%

Source : FSA/DOP/DEPP

En valeur nominale, ce niveau d'approbation représente une hausse de **163 713 millions** de FCFA de 2024 à 2025.

Ces approbations en garanties ont permis de mobiliser des financements à hauteur de **1 917 040 millions** de FCFA, soit un taux moyen de couverture (garantie) de 54%.

Graphique 2 : Répartition des approbations en garantie par pays en 2025



Source : FSA/DOP/DEPP

Cette performance en matière de volume d'approbation réalisée en 2025 s'explique par les points ci-après :

(i) Une forte demande du produit Garantie Grands Comptes

Pour faire face aux exigences de la Commission Bancaire de l'UMOA et de certaines banques centrales dans les Etats membres du FSA, relativement aux dispositifs prudentiels applicables aux banques qui sont basés sur les normes de Bâle 2 et 3 en vue de promouvoir un système bancaire robuste avec un profil de risques bancaires maîtrisés, le Fonds de Solidarité Africain a mis en place un produit spécifique pour accompagner ces dispositifs. La « **Garantie Grands Comptes** » a ainsi été proposée pour aider les banques commerciales à pouvoir répondre à cette exigence, surtout que le ratio de division des risques est fixé à 25% des Fonds Propres Effectifs à partir de 2023.

Après un premier lot de dossiers validés en 2023, l'année 2024 a été marquée par un fort intérêt pour ce produit de la part des banques commerciales. Ainsi, plusieurs banques ont sollicité le FSA en 2025 afin de pouvoir se conformer à cette exigence.

(ii) L'organisation de missions de prospection et de participations à des événements majeurs portant sur le financement des investissements

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan New Frontier, plusieurs missions commerciales ont été réalisées en 2025. Les missions ont été de deux ordres :

► **Participation à de grands fora pour rehausser la visibilité du FSA :**

- ◉ o Assemblées annuelles de la Banque Islamique de Développement (ayant permis de redynamiser et de mettre en œuvre le MOU signé avec ICD pour l'accompagnement du FSA au profit des banques commerciales de la zone UEMOA sur des lignes de financement d'une enveloppe de 200 millions de USD que ICD envisage de leur accorder). La première requête de ICD a été approuvée par les instances de décision du FSA pour une intervention en garantie à hauteur de 16 000 000 USD ;
- ◉ Journées annuelles du Club des dirigeants de banques et établissements de crédit d'Afrique au Bénin ;
- ◉ Forum sur le secteur Privé au Burkina Faso ;
- ◉ Forum sur l'investissement boursier au Gabon.

► **Missions de prospection commerciale :**

- ◉ Cap-Vert pour rencontrer les banques et autres acteurs du secteur financier ;
- ◉ Gabon pour rencontrer les banques et autres acteurs du secteur financier ;
- ◉ Togo pour le suivi des engagements et la prospection ;
- ◉ Tchad pour rencontrer les banques et faire un suivi des dossiers en portefeuille ;
- ◉ Mauritanie pour rencontrer les banques et faire un suivi des dossiers en portefeuille ;
- ◉ Guinée Bissau pour rencontrer les banques et autres acteurs des secteurs public et privé ;
- ◉ Mali pour rencontrer les banques et faire un suivi des dossiers en portefeuille ;

(iii) Le rapprochement stratégique avec des Institutions Financières régionales et Internationales de Financement

Pour une synergie des actions et pour mieux répondre aux demandes de plus en plus importantes des partenaires (Etats et Privés) en termes de niveau d'exposition, le FSA s'est rapproché de plusieurs Institutions intervenant sur le même marché afin de signer des accords stratégiques de partage de risques et/ou de regarantie. Il s'agit notamment de ATIDI et ETC pour les opérations de co-garantie et de regarantie et de BLEND et CORIS Holding pour la couverture par le FSA des financements structurés. Une Conférence call réunissant plusieurs filiales de CORIS Bank s'est tenue avec la participation de nombreux Directeurs Généraux. Cette activité a permis de booster les interventions en faveur des CORIS Bank International.

(iv) La signature de nombreux accords de partenariat à impacts opérationnels

Plusieurs accords-cadres de partenariat ont été signés en 2025, notamment avec :

- ◉ Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce (BIIC) du Bénin ;
- ◉ CORIS Holding ;
- ◉ La Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) pour renforcer la coopération sur les aspects juridiques des projets ; et
- ◉ La Caisse de Dépôt et des Investissements du Niger (DCI) en vue de développer des synergies autour du financement du secteur privé.
- ◉ Etc.

b. Répartition sectorielle des Interventions en garantie

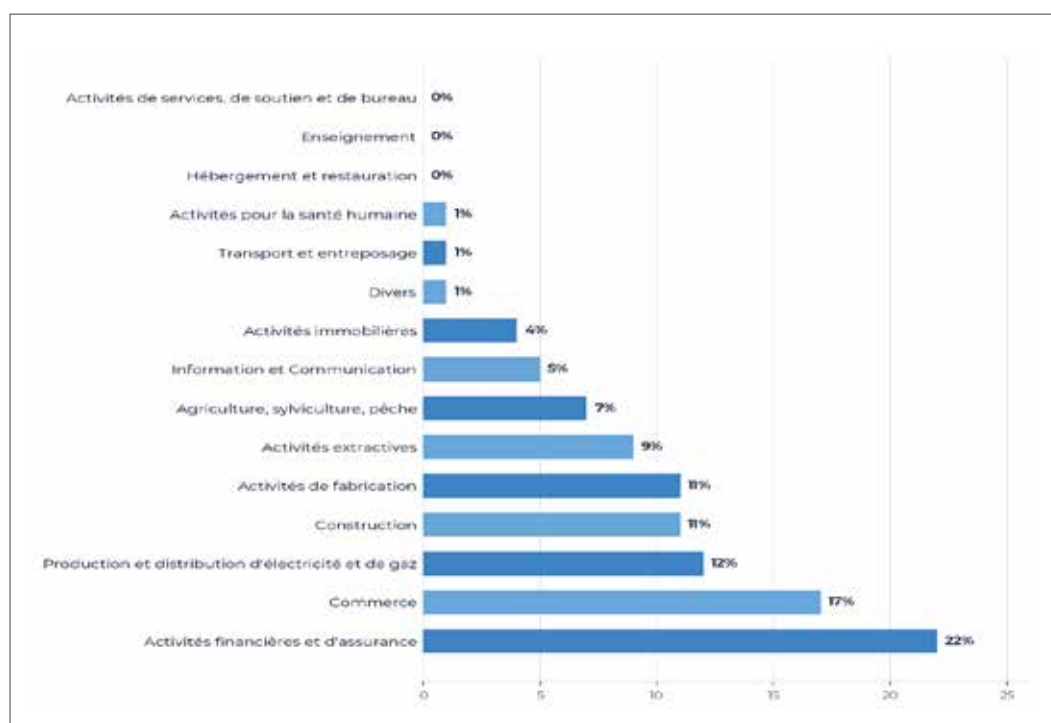
La répartition sectorielle de ces approbations est présentée ci-après (en millions de FCFA)

Tableau 3 : Répartition sectorielle des approbations

Secteur d'activités	Garantie FSA (en millions FCFA)	Pourcentage
Activités de fabrication	112 186	11%
Activités de services, de soutien et de bureau	1 660	0%
Activités extractives	92 618	9%
Activités financières et d'assurance	231 559	22%
Activités immobilières	36 663	4%
Activités pour la santé humaine	6 862	1%
Agriculture, sylviculture, pêche	73 678	7%
Commerce	180 900	17%
Construction	111 003	11%
Enseignement	200	0%
Hébergement et restauration	1 250	0%
Information et Communication	49 405	5%
Production et distribution d'électricité et de gaz	120 238	12%
Transport et entreposage	9 990	1%
Divers	6 123	1%
Total général	1 034 335	100%

Source : FSA/DOP/DEPP

Graphique 3 : Répartition sectorielle des approbations en garantie en 2025



Source : FSA/DOP/DEPP

5.1.2. Interventions en refinancement

En 2025, le FSA n'a enregistré aucune intervention en refinancement.

5.1.3. Intervention en bonification de taux d'intérêt

En 2025, aucune opération en bonification de taux d'intérêt n'a été traitée par le FSA.

5.1.4. Intervention en prise des participations

En 2025, aucune nouvelle opération en prise des participations n'a été traitée par le FSA.

5.2 BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2025

5.2.1. Garantie

Au 31 décembre 2025, le cumul des approbations de garanties s'élève à 4 254 246 millions de FCFA, en faveur de 1006 projets et/ou opérations réalisés dans dix-huit (18) des Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis la mobilisation de financements à hauteur de 7 194 107 millions de FCFA.

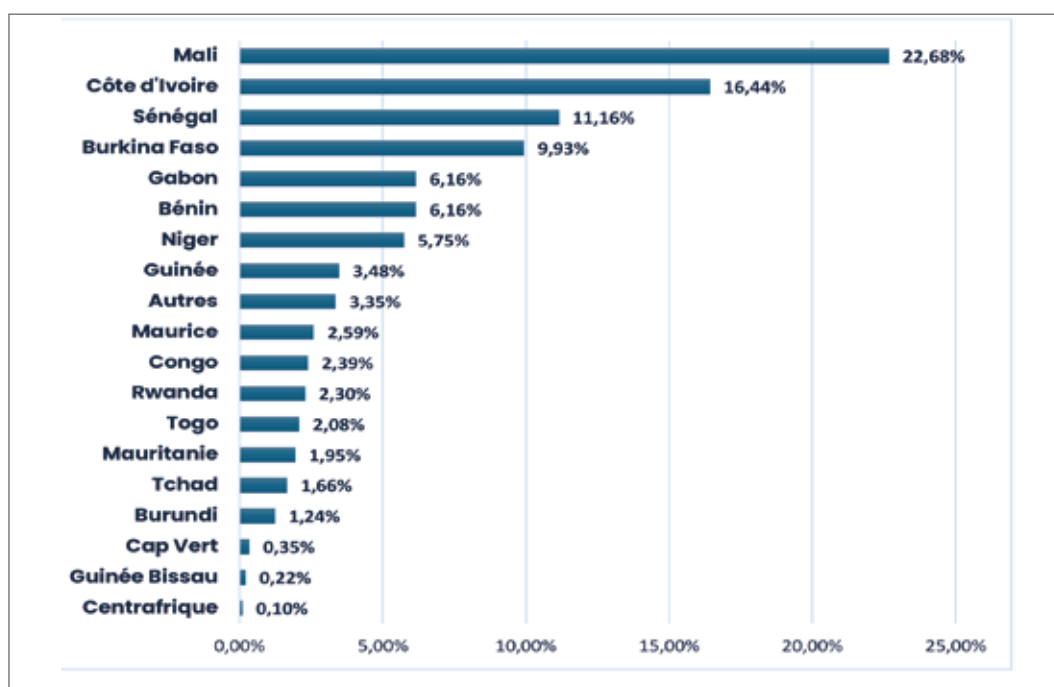
a. Répartition par Etats membres

Le montant global des approbations de garanties se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

Tableau 4 : Répartition du total des approbations par pays

Ordre	Pays	Garanties FSA	% Pays
1	Bénin	261 951	6,16%
2	Burkina Faso	422 404	9,93%
3	Burundi	52 700	1,24%
4	Cap Vert	15 000	0,35%
5	Congo	101 580	2,39%
6	Gabon	262 181	6,16%
7	Guinée	148 176	3,48%
8	Guinée Bissau	9 550	0,22%
9	Mali	964 782	22,68%
10	Niger	244 523	5,75%
11	Centrafrique	4 314	0,10%
12	Côte d'Ivoire	699 586	16,44%
13	Rwanda	97 833	2,30%
14	Sénégal	474 853	11,16%
15	Tchad	70 596	1,66%
16	Togo	88 593	2,08%
17	Maurice	110 088	2,59%
18	Mauritanie	82 866	1,95%
19	Autres	142 672	3,35%
	Total	4 254 246	100%

Graphique 4 : Répartition du total de garantie par pays



Source : FSA/DOP/DEPP

b. Répartition par secteur d'activité

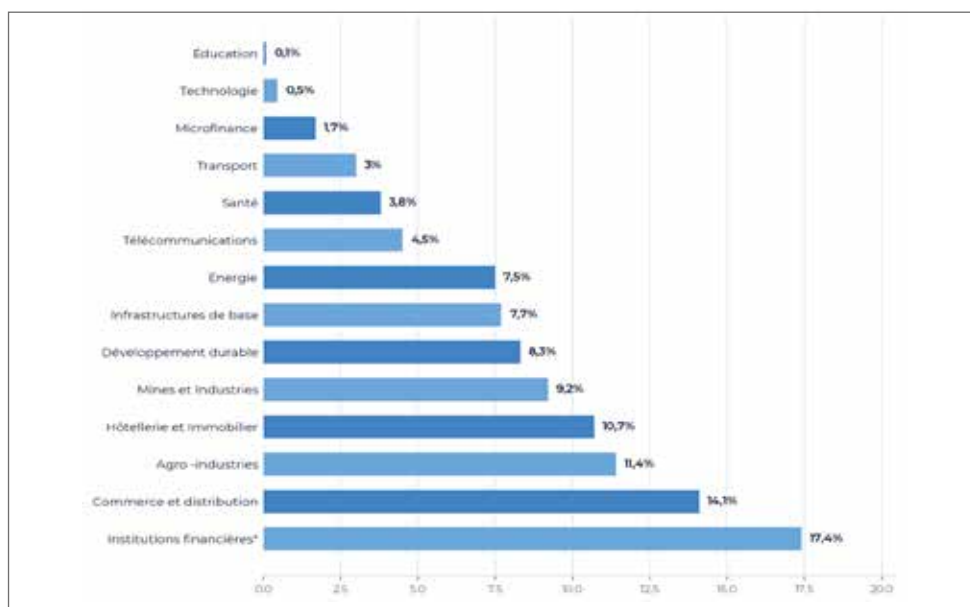
Les approbations cumulées des interventions du Fonds en garanties concernent les secteurs d'activités suivants (montant en millions de F CFA) :

Tableau 5 : Répartition du total des approbations par secteur

Secteurs	Garanties FSA	Pourcentage
Agro -industries	486 944	11,4%
Commerce et distribution	601 887	14,1%
Développement durable	353 733	8,3%
Éducation	5 664	0,1%
Energie	320 732	7,5%
Hôtellerie et Immobilier	456 747	10,7%
Infrastructures de base	327 018	7,7%
Institutions financières*	738 678	17,4%
Microfinance	73 526	1,7%
Mines et Industries	390 496	9,2%
Santé	161 593	3,8%
Télécommunications	191 284	4,5%
Transport	126 586	3,0%
Technologie	19 358	0,46%
Total	4 254 246	100%

Source : FSA/DOP/DEPP

Graphique 5 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité



Source : FSA/DOP/DEPP

5.2.2. Bonification de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élève à 22 470 361 764 FCFA en faveur de 89 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 401 296 249 345 FCFA.

a. Répartition par Etats membres

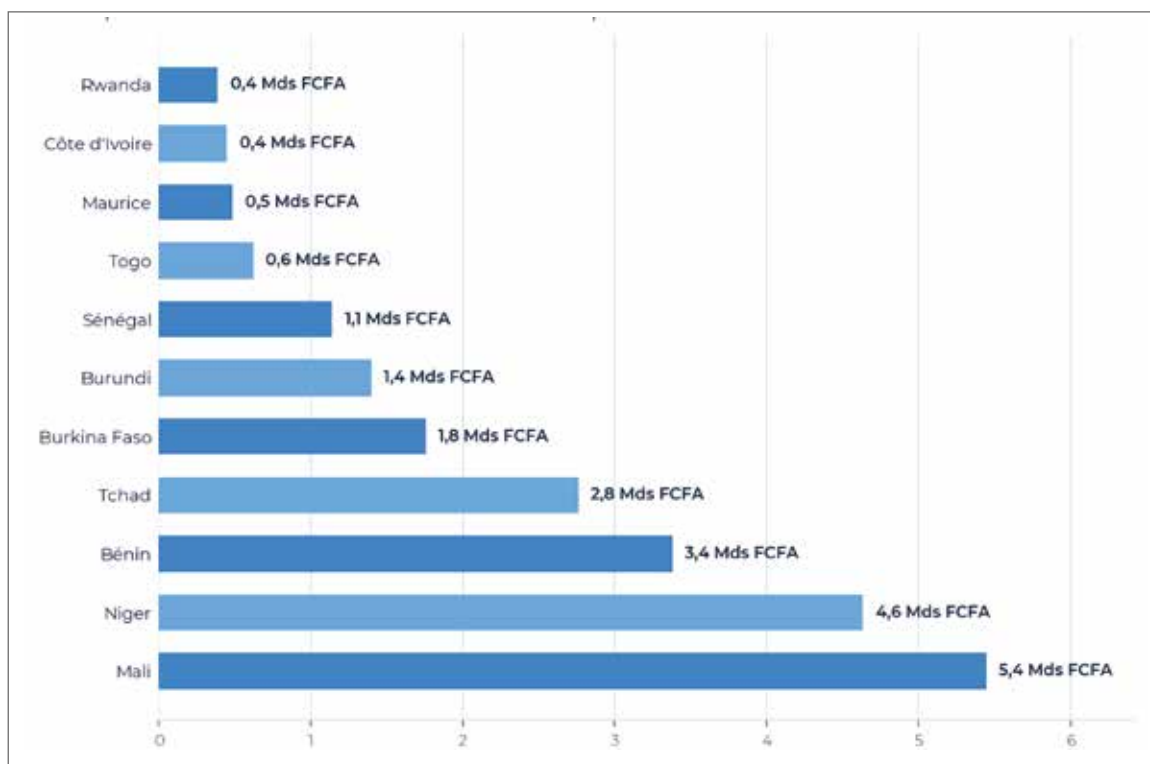
La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par pays membre se présente comme suit (en francs CFA) :

Tableau 6 : répartition des bonifications par pays

État Bénéficiaire	Montant Financement	Montant Bonification	Pourcentage par pays
Bénin	44 488 000 000	3 380 625 000	15,04%
Burkina Faso	30 863 245 000	1 757 600 000	7,82%
Burundi	20 080 622 296	1 401 500 000	6,24%
Côte d'Ivoire	8 930 000 000	449 281 250	2,00%
Mali	89 960 546 974	5 443 963 566	24,23%
Maurice	16 216 354 500	487 000 000	2,17%
Niger	63 540 500 000	4 635 349 781	20,63%
Rwanda	4 955 295 088	390 000 000	1,74%
Sénégal	21 985 547 514	1 141 878 000	5,08%
Tchad	90 576 137 973	2 759 664 167	12,28%
Togo	9 700 000 000	623 500 000	2,77%
TOTAL	401 296 249 345	22 470 361 764	100,00%

Source : FSA/DOP/DEPP

Graphique 6 : Répartition des bonifications de taux d'intérêt par État membre



Source : FSA/DOP/DEPP

b. Répartition par secteurs d'activités

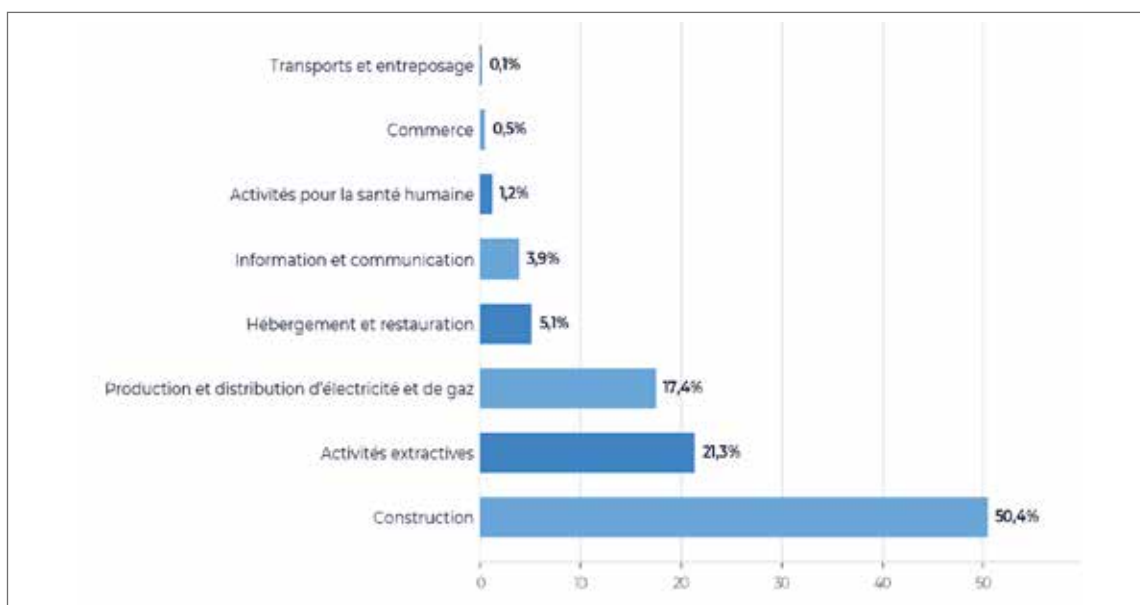
Ces interventions globales se répartissent entre les secteurs suivants :

Tableau 7 : Répartition par secteurs d'activités

Secteurs	Montant des bonifications (M FCFA)	Pourcentage
Activités extractives	4 795	21,34%
Production et distribution d'électricité et de gaz	3 921	17,45%
Construction	11 330	50,42%
Commerce	101	0,45%
Transports et entreposage	23	0,10%
Hébergement et restauration	1 155	5,14%
Information et communication	875	3,89%
Activités pour la santé humaine	269	1,20%
Total	22 470	100,00%

Source : FSA/DOP/DEPP

Graphique 7 : Répartition sectorielle des interventions de bonification



Source : FSA/DOP/DEPP

5.2.3. Refinancement

a. Répartition par Etats membres

Au 31 décembre 2025, le montant cumulé des refinancements accordés par le Fonds, s'élève à 12 551 millions de FCFA. Ces refinancements ont permis de rendre possible, le remboursement régulier des concours de l'ordre de 48 651 millions de FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger, Rwanda et Sénégal. La répartition par pays est effectuée ci-dessous :

Ces opérations ont concerné les secteurs suivants (en millions de franc CFA) :

Tableau 8 : Refinancement par Pays

Pays	Financement	Montant ADP	Pourcentage Pays
Burkina Faso	7 802 910 000	4 235 630 000	33,7%
Burundi	722 500 000	188 000 000	1,5%
Mali	335 500 000	171 196 535	1,4%
Niger	3 536 845 283	1 887 291 643	15,0%
Rwanda	22 759 082 303	5 569 045 565	44,4%
Sénégal	13 494 376 000	500 000 000	4,0%
Total	48 651 213 586	12 551 163 743	100%

Source : FSA/DOP/DEPP

b. Répartition par secteurs d'activités

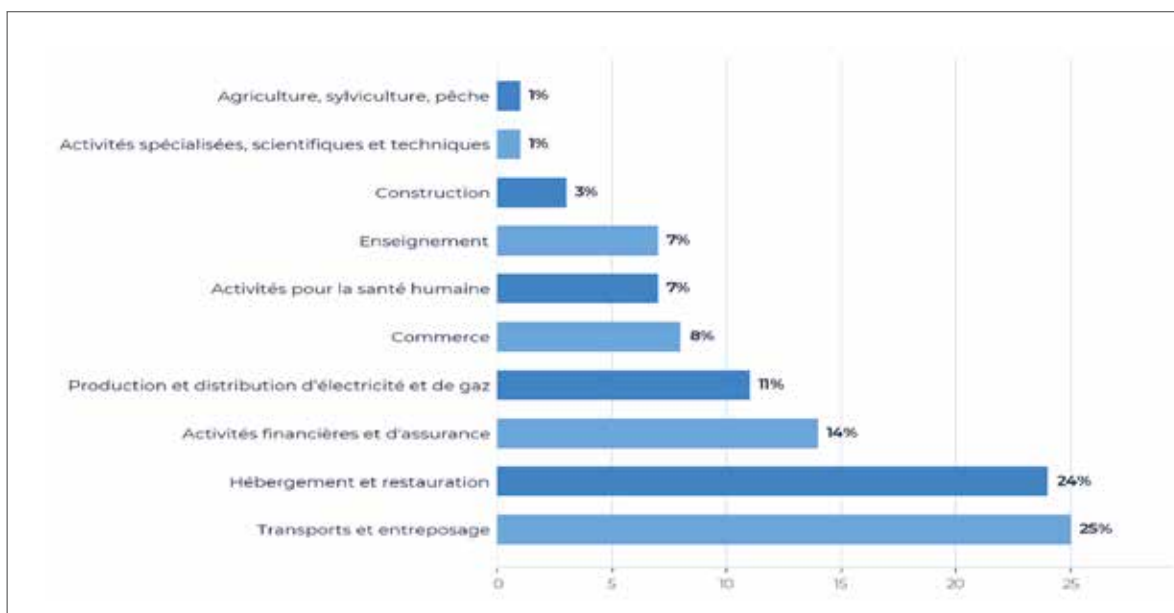
Ces interventions globales se répartissent entre les secteurs suivants :

Tableau 9 : Répartition sectorielle des refinancements

Secteurs	« Montant des refinancements (M FCFA)	Pourcentage
Agriculture, sylviculture, pêche	80	1%
Production et distribution d'électricité et de gaz	1 343	11%
Construction	337	3%
Commerce	1 004	8%
Transports et entreposage	3 236	25%
Hébergement et restauration	2 980	24%
Activités financières et d'assurance	1 781	14%
Enseignement	805	7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78	1%
Activités pour la santé humaine	906	7%
Total	12 551	100%

Source : FSA/DOP/DEPP

Graphique 8 : Répartition sectorielle des refinancements



Source : FSA/DOP/DEPP



6.

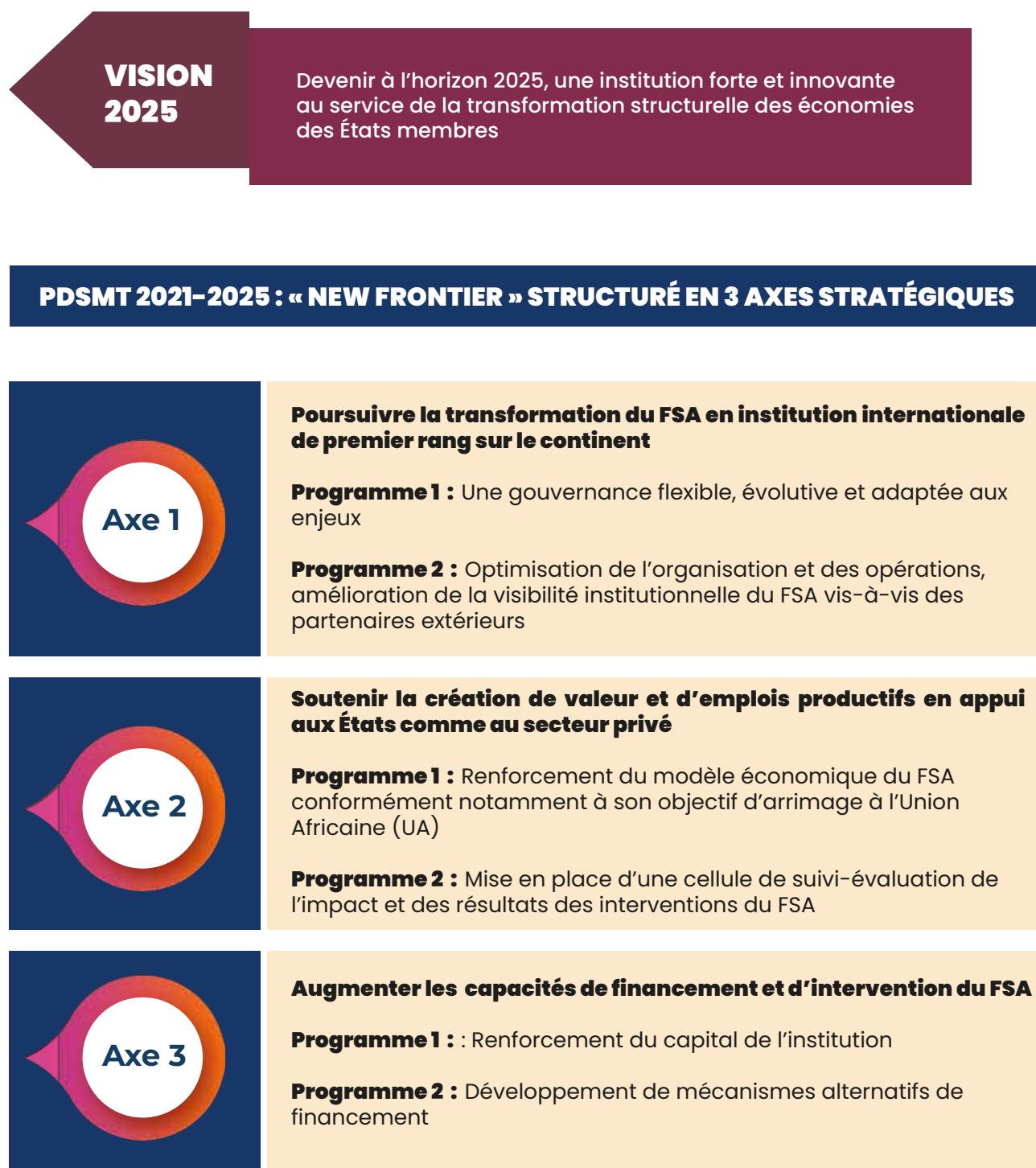
ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSMT 2021-2025

EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS DES INTERVENTIONS
DU FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2025

6.1 UNE VISION ET UN CADRE STRATEGIQUE AMBITIEUX A L'HORIZON 2025

La figure ci-dessous montre une vue d'ensemble de l'architecture du PDSMT 2021-2025 Plan « New Frontier 2025 » :

Figure 2 : Vue d'ensemble de l'architecture du PDSMT 2021-2025 Plan « New Frontier 2025 »



Source : FSA

6.2 NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PLAN « NEW FRONTIER 2025 » AU 31 DECEMBRE 2025

6.2.1. Etat de mise en œuvre du PDSMT 2021–2025 au 31 décembre 2025

Les taux globaux d'exécution du PDSMT au 31 décembre 2025 ressort à 92 % d'actions achevées et 8 % non achevées contre 85 % achevées et 15 % en cours au 31 décembre 2024.

Aussi, la durée écoulée est-elle de 60 mois de mise en œuvre du Plan, soit 100 % du temps alloué. Le graphique ci-dessous présente les différents taux d'achèvement.

Figure 3 : Taux d'achèvement des actions
au 31 décembre 2024

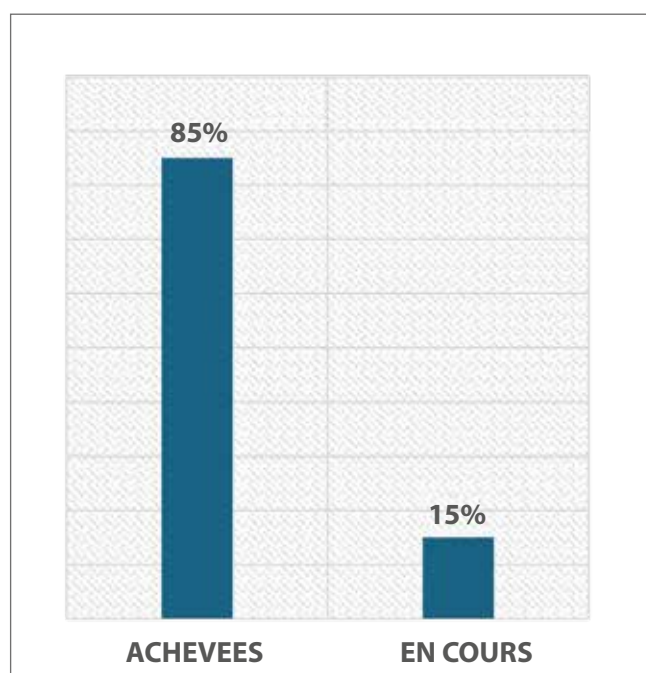
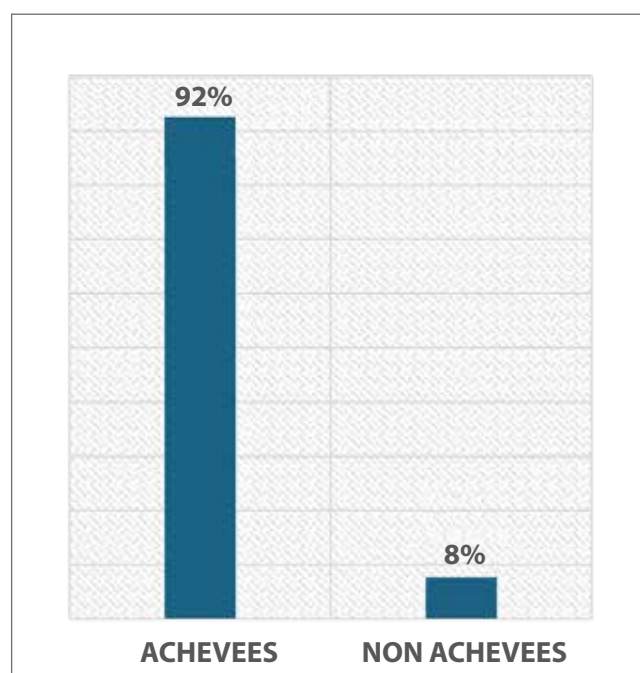


Figure 4 : Taux d'achèvement des actions
au 31 décembre 2025



Source : DEPP

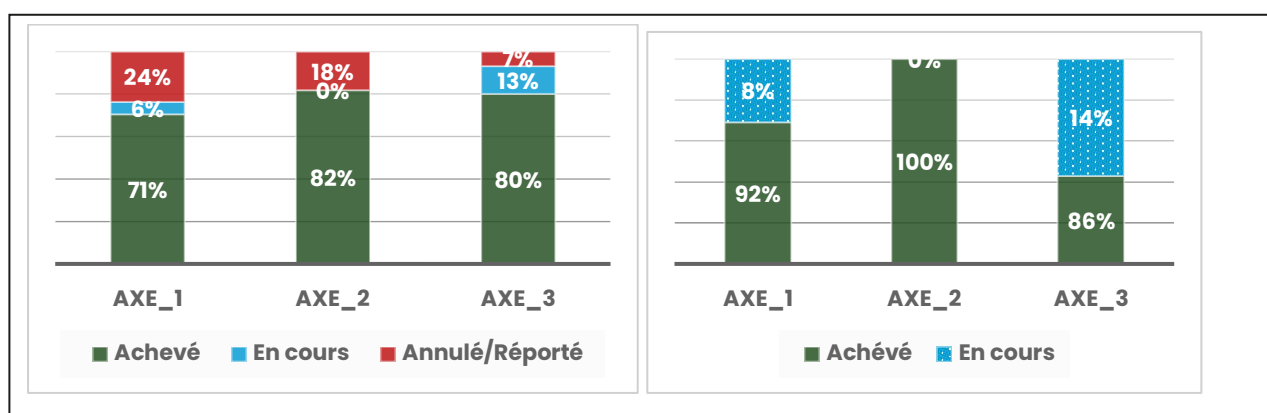
6.2.2. Etat de mise en œuvre du PDSMT 2021-2025 au 31 décembre 2025 par Axe

Une analyse du niveau d'exécution par Axe fait ressortir les points suivants :

- **L'Axe stratégique 1 : « Poursuivre la transformation du FSA en institution internationale de premier rang sur le Continent du Plan »** enregistre un taux de réalisation (92 %). Cet Axe se décline en deux (2) programmes : (i) une gouvernance flexible, évolutive et adaptée aux enjeux du FSA et (ii) l'optimisation de l'organisation et des opérations ainsi que l'amélioration de la visibilité institutionnelle du FSA vis-à-vis des partenaires extérieurs.
- **L'Axe stratégique 2 : « Soutenir la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats comme au secteur privé »** affiche un taux de réalisation de 100 %. Cet Axe stratégique 2 se décline en deux (2) programmes : (i) Renforcement du modèle économique du FSA conformément notamment à son objectif d'arrimage à l'Union Africaine (UA) et (ii) Mise en place d'une cellule de Suivi et Évaluation de l'impact et des résultats (qui est insérée dans la direction en charge des études).
- Enfin, **l'Axe stratégique 3 : « Augmenter les capacités de financement et d'intervention »** affiche un taux d'achèvement de 86 % au 31 décembre 2025. Ce dernier Axe stratégique comporte également deux (2) programmes : (i) le renforcement du capital de l'institution et (ii) le développement de mécanismes alternatifs de financement.

Les graphiques ci-après présentent les taux de réalisations des actions par Axe stratégique :

Figure 5 : Taux de réalisation des actions du PDSMT par Axe stratégique au 31/12/2025

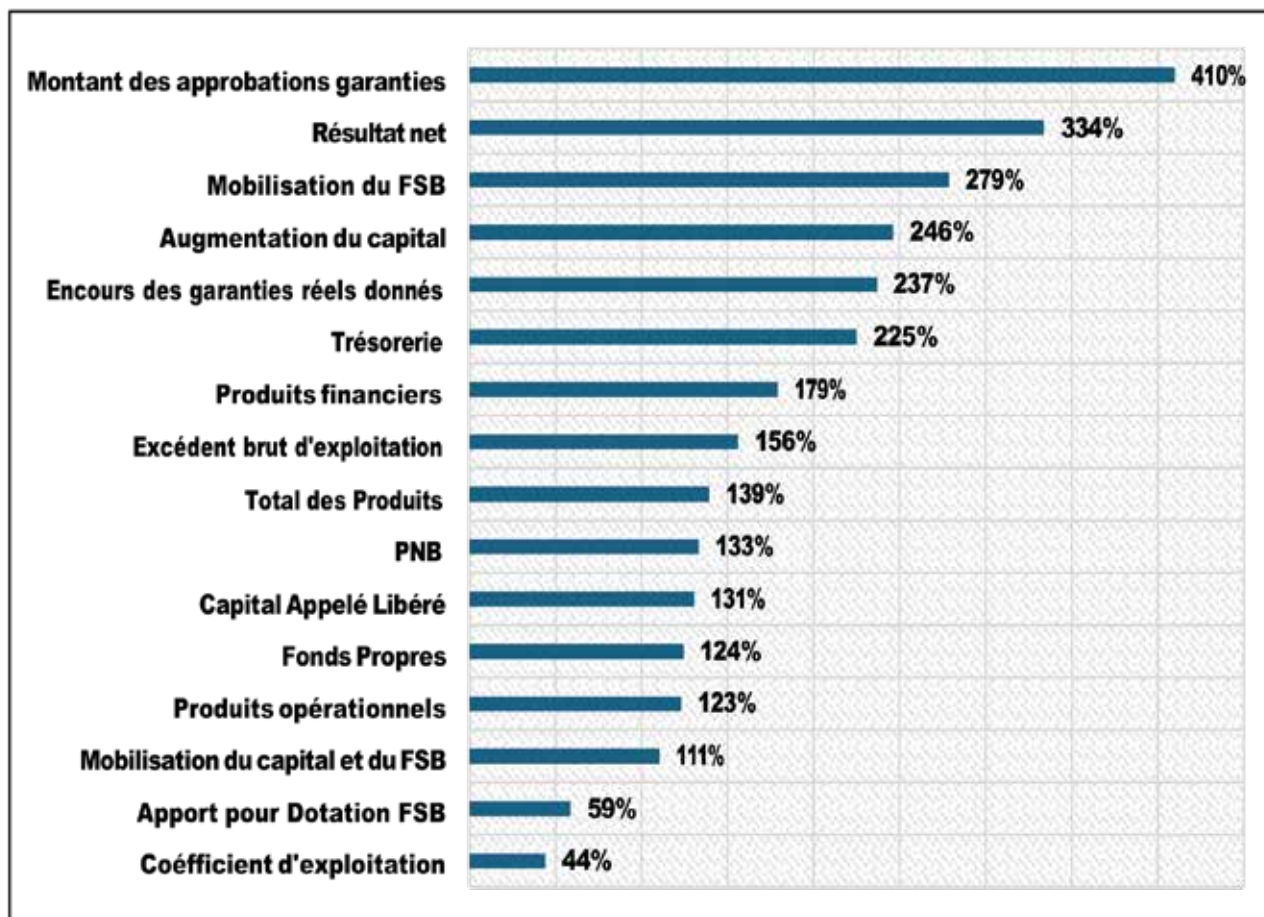


Source : DEPP

6.2.3. Etat de mise en œuvre des objectifs quantitatifs de l'Axe 2 du PDSMT 2021-2025 au 31 décembre 2025

Le graphique ci-après présente les taux de réalisations de quelques objectifs quantitatifs :

Figure 6 : Taux de réalisation de quelques objectifs quantitatifs du PDSMT 2021-2025 au 31/12/2025



Source : FSA

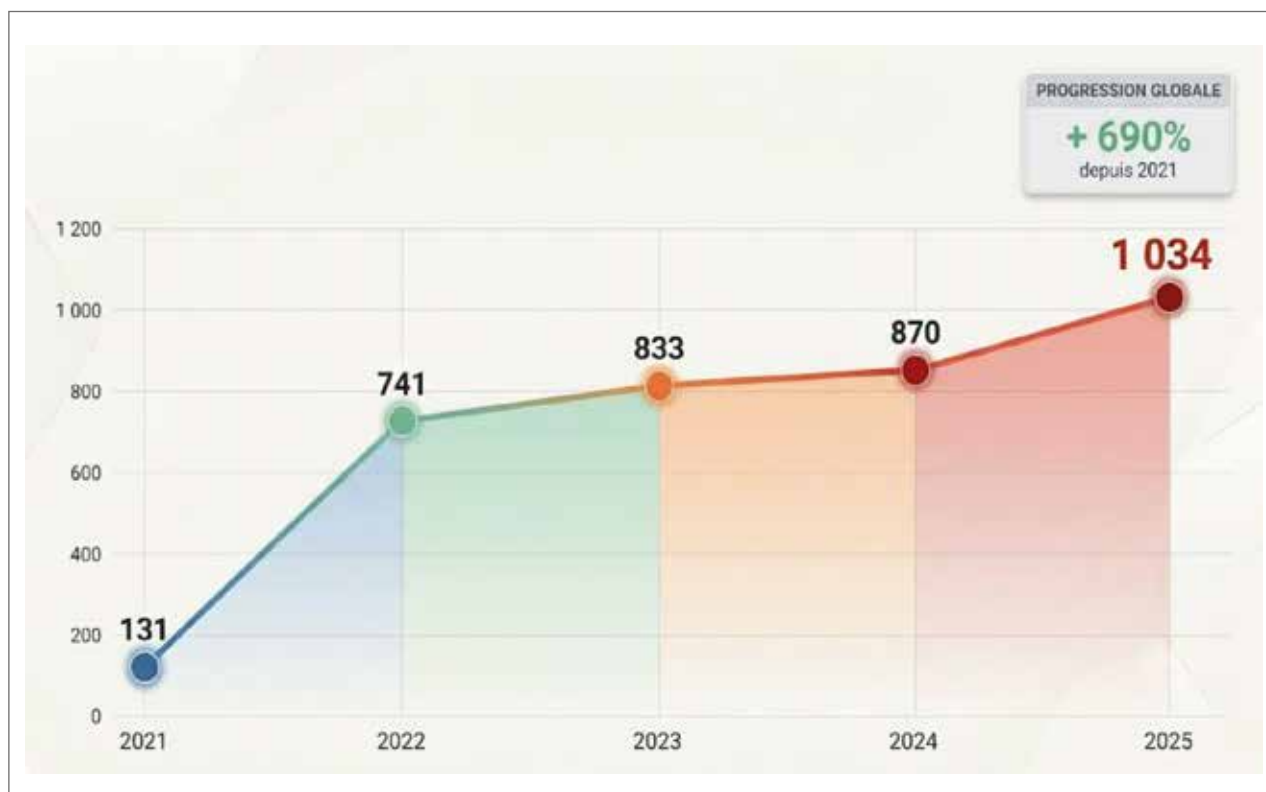
Au titre des objectifs quantitatifs du programme 2 de l'Axe 2 fixés par le PDSMT 2021-2025 pour l'année 2025, plusieurs affichent à fin décembre 2025, un taux de réalisation satisfaisant par rapport à la cible. Il s'agit entre autres des objectifs portant sur le montant des approbations en garanties dont la réalisation atteint au 31/12/2025, un taux d'environ 410 %, celui du taux de réalisation de Produit Net Bancaire (PNB) ressort à 133 %, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) à 156 %, le résultat net à 334 % de la cible et le montant des fonds propres à environ 124 % de la cible fixée pour 2025 ainsi que celui de la trésorerie à 225 %.

6.3 EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS DES INTERVENTIONS DU FSA EN 2025

Au cours de l'exercice 2025, cent cinquante-neuf (159) demandes de garanties ont été approuvées dans seize (16) États membres du Fonds de Solidarité Africain (FSA) pour un montant total de **1 034,3 milliards de FCFA**. Le montant total des garanties accordées a permis de mobiliser des financements de l'ordre de **1 917 milliards de FCFA**, traduisant ainsi le rôle du Fonds comme instrument d'amplification de l'accès au financement au service des économies membres.

Les projets et opérations accompagnés en 2025 devraient contribuer à la création et/ou au maintien de **140 626 emplois directs et indirects**. Leur contribution attendue au titre des impôts et taxes est estimée à plus de **279 milliards de FCFA** sur la période de mise en œuvre des projets, soit plus de **32 milliards de FCFA** sur une année. En outre, les salaires qui devraient être versés aux ménages grâce à ces interventions sont évalués à environ **90 milliards de FCFA** sur une année, ce qui illustre l'importance des effets induits des garanties du FSA sur les revenus et sur l'activité économique.

Graphique 9 : Total des approbations en milliards de FCFA de 2021 à 2025



Source : FSA

Aussi, faut-il noter que la structure sectorielle des interventions met en évidence une orientation encore majoritaire vers le secteur tertiaire, qui capte 68 % des financements mobilisés en 2025, contre 27 % pour le secteur secondaire et 5 % pour le secteur primaire. Cette configuration confirme que les interventions du Fonds contribuent à la transformation structurelle des économies des États membres. Elle fait également apparaître une progression notable de la part de l'industrie par rapport à 2024, ce qui constitue un signal favorable au regard des objectifs d'industrialisation, même si les services demeurent prépondérants dans la répartition globale des appuis accordés.

Par ailleurs, le niveau d'alignement des projets accompagnés par le FSA avec les priorités nationales de développement ressort à un niveau très satisfaisant. En effet, 91% des projets accompagnés en 2025 sont jugées Très alignés avec les Plans Nationaux de Développement économique et social des pays bénéficiaires, tandis que 9% sont alignées. Ces résultats confirment la cohérence stratégique des interventions du Fonds avec les cadres nationaux de planification et renforcent la pertinence institutionnelle de son action dans les États membres.

6.3.1. Contribution des interventions du FSA aux Objectifs de Développement Durable

L'analyse des impacts des projets et opérations accompagnés par le FSA en 2025 sur les dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) montre que l'ensemble des ODD est concerné. Les financements garantis par le Fonds présentent ainsi une portée particulièrement large, tant sur les dimensions économiques et sociales que sur les dimensions institutionnelles et environnementales du développement.

L'examen de la contribution des projets garantis en 2025 à l'atteinte des ODD fait ressortir une incidence plus marquée sur l'**ODD 1** relatif à l'élimination de la pauvreté, impacté par **100%** des projets, suivi de l'**ODD 8** relatif à l'accès à des emplois décents avec **88%**. Viennent ensuite l'**ODD 2** portant sur la lutte contre la faim avec **62%** et l'**ODD 9** relatif à l'infrastructure résiliente, à l'industrialisation durable et à l'innovation avec **54%** des projets. Ces résultats confirment le caractère structurant des interventions du FSA pour la croissance inclusive, la sécurité économique et la transformation productive.

Figure 7 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA en 2025



Source : FSA/DEPP

6.3.2. Contribution des interventions du FSA à l'Agenda 2063 de l'Union africaine

L'analyse de l'impact attendu des projets et opérations garantis par le FSA en 2025 sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine montre que **18 des 20 objectifs** sont impactés. Les contributions les plus marquées concernent l'**objectif 1**, relatif à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie, de la santé et du bien-être des populations africaines, qui est concerné par **100%** des projets. Celui-ci est suivi par l'**objectif 3** portant sur des citoyens en bonne santé et bien nourris avec **64%**, par l'**objectif 4** relatif aux économies structurellement transformées avec **58%**, ainsi que par l'**objectif 10** relatif aux infrastructures de classe internationale avec **42%**. Ces résultats témoignent de la contribution substantielle du Fonds aux priorités de transformation économique et de progrès social portées par le continent.

Figure 8 : Agenda 2030 des Nations Unies et Agenda 2063 de l'Union africaine



Source : FSA/DEPP

Au total, les interventions approuvées par le FSA en 2025 confirment la capacité du Fonds à conjuguer effet d'entraînement financier, création de valeur économique et contribution aux objectifs de développement des États membres. Elles traduisent également la nécessité de poursuivre les efforts de diversification sectorielle et d'élargissement du profil des bénéficiaires, afin de renforcer davantage l'impact transformateur, inclusif et durable des garanties accordées.



SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2025

7.1 EVOLUTION DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE AU 31 DECEMBRE 2025

La présente section a pour objet d'exposer la situation financière du Fonds de Solidarité Africain au 31 décembre 2025. Elle met en perspective l'évolution des indicateurs clés de performance, l'appréciation de la situation patrimoniale ainsi que l'analyse des principaux écarts constatés entre 2024 et 2025.

Tableau 10 : Tableau de synthèse des principaux indicateurs

Indicateurs	2024	2025	Écart absolu	Variation
Garanties approuvées (Mds FCFA)	870,62	1 034,33	+163,71	+18,80%
Financements mobilisés (Mds FCFA)	1 560,12	1 917,040	+356,92	+22,88%
Encours des engagements (Mds FCFA)	493,06	556,19	+63,13	+12,80%
Produit net bancaire (Mds FCFA)	10,86	11,99	+1,13	+10,41%
Excédent brut d'exploitation (Mds FCFA)	7,32	8,73	+1,41	+19,32%
Resultat net (Mds FCFA)	3,27	6,04	+2,77	+84,82%
Total bilan (Mds FCFA)	261,98	265,38	+3,40	+1,30%
Trésorerie (Mds FCFA)	55,85	78,03	+22,18	+39,71%
Fonds propres effectifs (Mds FCFA)	71,99	93,23	+21,24	+29,50%
Créances sur actionnaires (Mds FCFA)	183,78	168,59	-15,19	-8,27%
Coefficient d'exploitation	0,49	0,44	-0,05	-10,20%
Part des risques C et D (%)	1,50	6,71	+5,21	+347,33%

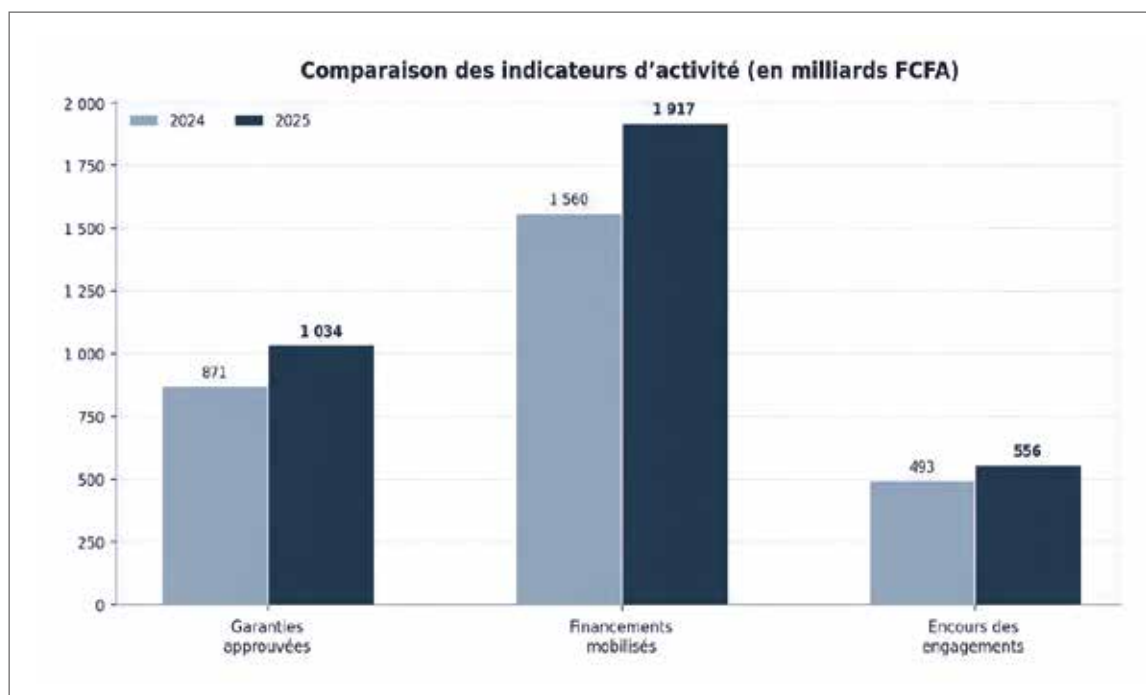
Source : FSA/DFC/DEPP

Au titre de l'exercice 2025, le Fonds de Solidarité Africain a approuvé 159 demandes de garantie pour un montant total de 1 034,33 milliards FCFA, contre 870,62 milliards FCFA en 2024, soit une progression de 163,71 milliards FCFA correspondant à **+18,80%**. Ces interventions ont permis de mobiliser 1 917,040 milliards FCFA de financements, pour un taux moyen de couverture de **54%**. Cette dynamique a bénéficié à **16 États membres** et a été portée, notamment, par la forte sollicitation du produit «garantie grands comptes», l'intensification des actions de prospection commerciale ainsi que le renforcement des partenariats stratégiques conclus par le Fonds.

À la clôture de l'exercice, l'encours global des engagements pour lesquels les conventions sont signées s'établit à 556,19 milliards FCFA, contre 493,06 milliards FCFA au 31 décembre 2024, soit une hausse de 63,13 milliards FCFA correspondant à **12,80%**. Cet encours se compose d'engagements réels à hauteur de 369,72 milliards FCFA et d'engagements virtuels de 185,76 milliards FCFA. Cette évolution traduit le raffermissement de l'activité du Fonds en 2025, après le repli observé en 2024 en lien avec l'extinction de garanties de courte durée sur les grands comptes.

Sur le registre de la performance financière, le Produit Net Bancaire ressort à 11,99 milliards FCFA en 2025, contre 10,86 milliards FCFA en 2024, soit une augmentation de **10,44%**. Cette progression procède de la hausse conjointe des produits opérationnels, qui passent de 7,43 milliards FCFA à 7,97 milliards FCFA (**+7,29%**), et des produits financiers, qui progressent de 3,97 milliards FCFA à 4,67 milliards FCFA (**+17,59%**), sous l'effet de l'amélioration des taux de rémunération des placements et du relèvement du niveau de trésorerie disponible.

Graphique 10 : Évolution comparée des indicateurs d'activité 2024/2025



Source : FSA/DFC/DEPP

L'Excédent Brut d'Exploitation s'établit à 8,73 milliards FCFA, contre 7,32 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 1,41 milliard FCFA correspondant à **19,26%**. Dans le même temps, les charges d'exploitation décaissables ressortent à 3,86 milliards FCFA contre 4,09 milliards FCFA un an plus tôt, en baisse de **4,79%**, sous l'effet de la maîtrise des frais généraux, malgré l'augmentation des charges de personnel. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de **0,49** en 2024 à **0,44** en 2025, traduisant une efficacité opérationnelle accrue et une capacité renforcée du Fonds à couvrir ses charges par la richesse créée.

Il convient toutefois de relever que le résultat d'exploitation ressort à 3,33 milliards FCFA, contre 3,46 milliards FCFA en 2024, soit un léger recul de **3,93%**, imputable principalement à la constitution, par prudence, d'un provisionnement anticipé à 100 % sur l'ensemble des créances concernées, pour un montant de 2,24 milliards FCFA. En revanche, la prise en compte d'un résultat exceptionnel de 2,71 milliards FCFA, provenant principalement de l'apurement comptable de comptes d'attente au passif, permet au résultat net de s'établir à 6,04 milliards FCFA contre 3,27 milliards FCFA en 2024, soit une progression particulièrement soutenue de **84,82 %**.

Graphique 11 : Évolution comparée de la performance financière 2024/2025



Source : FSA/DFC/DEPP

7.2 SITUATION PATRIMONIALE EN 2025

Au 31 décembre 2025, le total du bilan du Fonds de Solidarité Africain s'élève à 265,38 milliards FCFA, contre 261,98 milliards FCFA au 31 décembre 2024, soit une hausse de 3,40 milliards FCFA correspondant à **1,30%**. Cette évolution modérée traduit avant tout une consolidation de la structure financière du Fonds, portée conjointement par l'amélioration des résultats et par le renforcement de la trésorerie.

Les opérations de trésorerie et interbancaires atteignent 78,03 milliards FCFA, contre 55,85 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 22,18 milliards FCFA correspondant à **39,71%**. Cette progression s'explique principalement par les libérations de capital enregistrées au cours de l'exercice, l'amélioration des recouvrements ainsi que l'excédent des flux générés par l'exploitation.

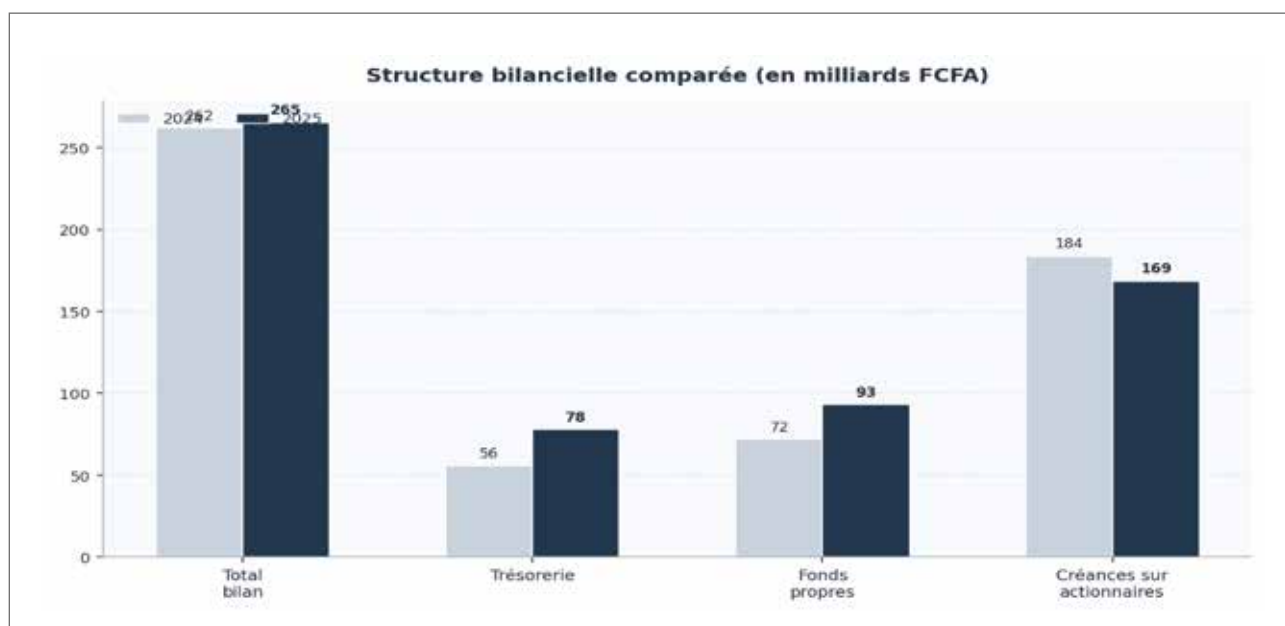
À l'inverse, les opérations avec la clientèle, nettes de provisions, reculent de 3,72 milliards FCFA à 1,28 milliard FCFA (-65,53 %), en raison des recouvrements opérés et de l'effort prudentiel de provisionnement. Les placements et titres divers s'établissent à 10,98 milliards FCFA contre 12,61 milliards FCFA en 2024, tandis que les valeurs immobilisées nettes progressent à 6,50 milliards FCFA contre 6,01 milliards FCFA.

Les créances sur les actionnaires, correspondant au capital appelé non libéré et aux dotations non versées au titre du Fonds Spécial de Bonification, ressortent à 168,59 milliards FCFA contre 183,78 milliards FCFA en 2024, en baisse de 8,27 %. Elles demeurent néanmoins prépondérantes dans la structure du bilan, où elles représentent 63,53 % de l'actif total. Cette rubrique comprend 122,15 milliards FCFA de capital appelé non libéré contre 134,50 milliards FCFA un an plus tôt, et 46,44 milliards FCFA au titre du FSB contre 49,28 milliards FCFA en 2024.

Les fonds propres effectifs s'établissent à 93,23 milliards FCFA au 31 décembre 2025, contre 71,99 milliards FCFA au 31 décembre 2024, soit une hausse substantielle de 21,24 milliards FCFA correspondant à **29,50%**. Cette amélioration conforte sensiblement l'assise financière du Fonds. Parallèlement, les provisions pour risques et charges passent de 1,43 milliard FCFA à 1,75 milliard FCFA, tandis que les autres passifs et opérations diverses reculent de 4,77 milliards FCFA à 1,81 milliard FCFA, traduisant un assainissement de certaines rubriques du passif.

S'agissant du Fonds Spécial de Bonification, sa trésorerie s'établit à 12,06 milliards FCFA au 31 décembre 2025, contre 9,22 milliards FCFA un an auparavant, soit une progression de **30,80%**. Toutefois, l'opérationnalisation de ce mécanisme demeure en deçà des attentes, certains États n'ayant pas encore libéré leurs contributions et aucun décaissement n'ayant été effectué en 2025 au titre des bonifications.

Graphique 12 : Évolution comparée des principaux agrégats du bilan 2024/2025



Source : FSA/DFC/DEPP

7.3 ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE 2024 ET 2025

L'exercice 2025 se caractérise, au regard de 2024, par une amélioration sensible de l'activité et des principaux agrégats financiers du Fonds. Les garanties approuvées progressent de **18,80%**, les financements mobilisés de 23,01 % et l'encours des engagements de **12,80%**. Cette évolution confirme le regain d'activité observé en 2025, sous l'effet, notamment, de la montée en puissance du produit « garantie grands comptes », des actions de prospection commerciale et du développement de partenariats stratégiques.

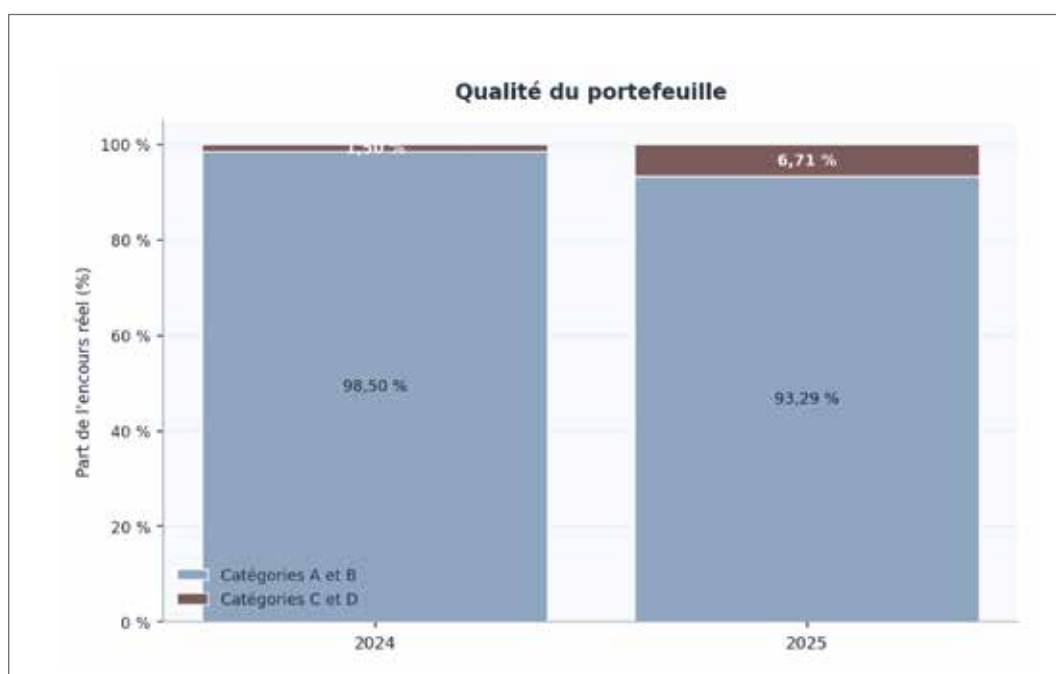
Sur le plan du compte de résultat, la progression du Produit Net Bancaire (+10,41 %) et de l'Excédent Brut d'Exploitation (+19,32 %) atteste du renforcement de la capacité de création de richesse du Fonds. La baisse des charges d'exploitation décaissables (-4,23 %) et l'amélioration du coefficient d'exploitation, qui passe de 0,49 à 0,44, témoignent d'une meilleure maîtrise des coûts et d'une efficacité opérationnelle accrue. Le résultat net progresse ainsi de 84,82 %, sous l'effet combiné des revenus opérationnels et financiers ainsi que de la constatation d'un résultat exceptionnel lié à l'apurement de comptes d'attente au passif.

Au plan patrimonial, l'augmentation de la trésorerie (+39,71 %) et des fonds propres effectifs (+29,50 %) constitue l'un des faits saillants de l'exercice 2025. À l'inverse, le recul des créances sur les actionnaires (-8,27 %) traduit les encaissements intervenus au titre du capital appelé et du FSB. La progression du total du bilan demeure contenue (+1,30 %),

ce qui révèle davantage une consolidation qualitative de la structure financière qu'une croissance extensive des actifs.

S'agissant de la qualité du portefeuille, l'exercice 2025 demeure globalement satisfaisant puisque 93,29 % de l'encours réel reste classé en bon risque. Toutefois, ce taux ressort en retrait par rapport à 2024, où il s'établissait à 98,50 %. Corrélativement, la part des expositions relevant des catégories C et D progresse de 1,50 % à 6,71 %, ce qui constitue un point d'attention à signaler dans la présente note. Cette dégradation relative justifie pleinement la politique de provisionnement prudentiel retenue par la Direction et appelle à un renforcement du suivi des contreparties sensibles.

Graphique 13 : Évolution comparée de la qualité du portefeuille 2024/2025



Source : FSA/DFC/DEPP

7.4 APPRÉCIATION D'ENSEMBLE ET POINTS D'ATTENTION

- La dynamique d'activité s'est sensiblement renforcée en 2025, avec un volume plus élevé de garanties approuvées et de financements mobilisés.
- La rentabilité s'est sensiblement améliorée, sous l'effet conjoint de la progression du PNB, de la bonne tenue des produits financiers et de la maîtrise des charges.
- La trésorerie et les fonds propres effectifs se sont renforcés, confortant à la fois l'assise financière et la capacité d'intervention du Fonds.
- La poursuite de la mobilisation des contributions attendues des actionnaires, notamment au titre du Fonds Spécial de Bonification, demeure un enjeu structurant pour la soutenabilité de la trajectoire financière du Fonds.

CONCLUSION GENERALE

Au total, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 ressort plus favorable qu'à fin 2024, portée par une progression marquée des approbations, des financements mobilisés, de la rentabilité nette, de la trésorerie et des fonds propres effectifs. L'institution présente ainsi des fondamentaux plus solides et une capacité d'intervention renforcée. Cette évolution positive devra toutefois s'accompagner d'une vigilance accrue sur la qualité du portefeuille, d'un suivi rapproché des dossiers sensibles et de la poursuite des efforts de mobilisation des ressources attendues des États membres.

BILAN DU FSA AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	MONTANTS	AMORTS ET	MONTANTS NETS		Variation en		PASSIF	MONTANTS NETS		Variation en	
	BRUTS	PROVISIONS	31/12/2025	31/12/2024	valeur	%		31/12/2025	31/12/2024	valeur	%
OPERATIONS DE TRESORERIE ET											
OPERATIONS INTERBANCAIRES	78 134 528 420	6 328 718	78 028 901 710	55 863 065 044	22 175 536 488	39,70	DETTES INTERBANCAIRES	0	0	0	0
- Caisse	12 010 645	0	12 010 645	4 066 900	7 913 686	193,16	- Décaissements bancaires	0	0	0	0
- Avais en Banques	7 998 895 274	0	7 998 895 274	2 770 572 043	6 228 323 264	198,72	- Dépôts de garantie reçus	0	0	0	0
- Dépôts à terme constitués	70 017 895 791	0	70 017 895 791	57 023 589 509	16 994 126 283	32,08	- Emprunts à court terme	0	0	0	0
- Autres Dépôts constitués	0	0	0	54 825 765	-54 826 766	-100,00	DETTES-APPEL DE GARANTIE NON PAYE	0	0	0	0
- Autres sommes établissements de crédit	6 026 718	6 026 718	0	0	0	0	- Contrepartie Créance-Garantie appelée non payées	0	0	0	0
							OPERATIONS DIVERSES	1 812 589 738	4 772 671 051	-2 960 081 363	-62,02
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	12 285 871 812	11 014 450 045	1 281 421 567	3 717 822 750	-2 436 401 189	-65,53	Sous total créateurs divers	323 411 728	380 955 426	-57 543 698	-15,11
Créances salées	1 796 945 016	0	1 796 945 016	2 965 369 793	-788 413 717	-26,95	- Créateurs divers	323 411 728	380 955 426	-57 543 698	-15,11
- Prêts au personnel	600 022 709	0	600 022 709	595 024 095	4 998 623	0,84	Sous total compte d'ordre et divers	1 459 178 010	4 391 615 655	-2 932 437 655	-66,99
- Créances courantes nées des garanties	1 080 371 414	0	1 080 371 414	1 123 753 085	-43 381 672	-3,83	- Compte d'attente passif	1 421 267 383	4 255 046 549	-2 834 579 167	-66,90
- Créances sur allongement de durée des prêts	116 550 893	0	116 550 893	849 549 161	-732 998 268	-86,23	- Compte d'attente passif FSB	0	0	0	0
Créances en souffrance	10 488 528 596	11 014 450 045	-516 523 449	1 152 484 923	-1 667 987 472	-144,73	- Compte de régularisation passif	67 910 627	135 769 125	-67 858 498	-49,98
- Créances douteuses, litigieuses et contestées	6 484 820 306	7 052 298 223	-607 646 914	1 152 484 923	-1 759 732 593	-152,74	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou contestées et commissions	4 004 306 287	3 922 153 822	82 122 465	357 344	94 786 121	26,52					
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	11 074 458 715	96 422 759	10 978 256 956	12 811 457 533	-1 833 221 577	-12,95	- Subvention d'investissement sur immobilisation	0	0	0	0
- Obligations	7 572 721 800	0	7 572 721 800	7 359 051 800	216 670 000	2,95	RESERVES ENGAGEES	1 218 288 455	1 218 288 455	0	0,00
- Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0	- Réserves engagées aux bonifications	1 218 288 455	1 218 288 455	0	0,00
- Titres de placements	0	0	0	0	0	0					
Sous total créateurs divers	445 552 532	0	445 552 532	2 299 797 452	-1 854 244 920	-80,63	RESERVES AFFECTEES	79 683 368	79 683 368	0	0,00
- Créateurs divers	445 552 532	0	445 552 532	2 299 797 452	-1 854 244 920	-80,63	- Réserves affectées aux bonifications	79 683 368	79 683 368	0	0,00
Sous total comptes d'ordres et divers	3 056 384 383	96 422 759	2 959 961 624	2 955 808 281	4 353 343	0,15	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0	0	0
							- Provisions pour risques généraux	0	0	0	0
- Compte de recouvrement	1 480 561 911	0	1 480 561 911	1 515 568 248	-35 006 337	-2,31	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 750 090 257	1 431 342 899	318 747 358	22,27
- Compte d'attente actif	138 784 751	96 422 759	82 362 002	237 822 288	-145 460 287	-61,86	- Provisions pour charges de retraite	1 509 751 223	1 156 368 825	323 382 398	27,95
- Comptes de régularisation actif	1 387 047 711	0	1 387 047 711	1 212 237 344	184 810 367	15,25	- Provisions indemnités de mandat ADM	31 000 000	49 000 000	-18 000 000	-36,73
							- Provisions pour comptes non pris	209 339 024	195 973 784	13 365 240	6,82
VALEURS IMMOBILISEES	9 895 387 034	3 193 623 381	6 501 763 653	8 014 222 318	-1 512 458 665	-18,88	RESERVES DISPONIBLES	3 177 524 918	3 177 524 918	0	0,00
Sous total im mobilisations Financières	797 044 073	380 000 000	407 044 073	322 044 073	85 000 000	26,08	- Réserves libres	3 177 524 918	3 177 524 918	0	0,00
- Titres de participation	745 000 000	350 000 000	395 000 000	310 000 000	85 000 000	26,33	ECART DE REEVALUATION	139 154 035	139 154 035	0	0,00
- Dépôts et cautionnements	22 044 073	0	22 044 073	22 044 073	0	0,00	- Ecart de réévaluation	139 154 035	139 154 035	0	0,00
Sous total im mobilisations d'exploitation	7 679 204 082	2 833 623 381	4 845 581 421	4 443 040 085	402 541 336	9,06	CAPITAL	191 748 817 536	191 748 817 536	0	0,00
- Immobilisations d'exploit. en cours	526 083 499	0	526 083 499	89 520 452	436 563 047	487,52	- Capital appelé libéré	89 603 229 898	57 248 240 421	32 355 089 477	56,54
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	222 780 578	186 683 949	36 096 629	24 229 835	11 866 794	49,33	- Capital appelé non libéré	122 145 587 640	134 501 577 115	-12 355 989 475	-9,22
- Immobilisations d'exploitation corporelles	6 829 482 183	2 456 478 136	4 372 994 047	4 189 238 511	183 755 536	4,38	REPORT POUR DOTATION FSB	58 500 000 000	58 500 000 000	0	0,00
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 809	0	2 296 809	0	2 296 809	0,00	- Dotations FSB appelé versée	12 029 025 054	9 219 341 408	2 809 683 646	30,48
- Immobilisations hors exploitation corporelles	298 371 558	145 325 990	153 045 568	149 044 568	4 001 000	2,61	- Dotations FSB appelé non versée	46 476 574 945	49 281 628 807	-2 805 053 862	-5,70
Sous total im mobilisations acquises par réalisation garantie	1 349 138 159	0	1 349 138 159	1 349 138 159	0	0	REPORT A NOUVEAU	910 371 966	-2 357 723 345	3 268 095 311	357,91
- Immobilisations acquise par réalisation de garantie	1 349 138 159	0	1 349 138 159	1 349 138 159	0	0	- Report à nouveau débiteur	910 371 966	-2 357 723 345	3 268 095 311	357,91
DOTATION FSB A RECEVOIR	46 440 974 945	0	46 440 974 945	49 281 628 807	-2 838 653 862	-5,76	RESULTAT NET	6 040 014 919	3 258 065 252	2 781 949 667	84,82
- Dotation FSB, souscription à recevoir	46 440 974 945	0	46 440 974 945	49 281 628 807	-2 838 653 862	-5,76	- Résultat de l'exercice	6 040 014 919	3 258 065 252	2 781 949 667	84,82
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	122 146 457 290	0	122 146 457 290	134 501 447 173	-12 354 989 883	-9,22					
- Actionnaires, capital appelé non libéré	122 146 457 290	0	122 146 457 290	134 501 447 173	-12 354 989 883	-9,22	TOTAL	265 377 455 132	261 978 673 918	3 398 781 214	1,30
TOTAL	279 687 878 033	14 310 422 983	265 377 455 132	261 978 673 918	3 398 781 214	1,30					
ENGAGEMENTS REELS RECUS				ENGAGEMENTS REELS DONNES				369 833 864 164	364 688 373 943	5 145 590 221	1,41
				Renforcement				118 177 503	753 676 888	-635 500 385	-84,33
				Engagements en garanties				369 715 786 662	363 934 367 045	5 781 389 617	1,59

COMPTE DE RESULTAT DU FSA AU 31 DECEMBRE 2025

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024	Variations en valeur	
			absolue	relative
Produits sur opérations financières	4 672 292 976	3 973 319 165	698 973 811	17,59
* Produits sur opérations de trésorerie	4 143 912 631	3 426 700 035	717 212 596	20,93
* Produits sur opérations titres	442 473 762	509 758 917	-67 285 155	-13,20
* Gains de change	85 906 583	36 860 213	49 046 370	133,06
Charges sur opérations financières	57 606 584	36 457 802	21 148 782	58,01
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	0	0	0	
* Charges sur opérations sur titres	0		0	
* Pertes de change	43 457 716	12 632 019	30 825 697	244,03
* Charges sur prestations de services financiers	0	0		
* Autres charges d'exploitation bancaires	14 148 868	23 825 783	-9 676 915	-40,62
RESULTAT FINANCIER	4 614 686 392	3 936 861 363	677 825 029	17,22
Produits opérationnels	7 974 485 313	7 432 652 684	541 832 629	7,29
* Intérêts sur avais mis en jeu	596 547 863	547 315 575	49 232 288	9,00
* Intérêts sur prêts au personnel	16 143 500	23 300 344	-7 156 844	-30,72
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	65 057 926	31 125 408	33 932 518	109,02
* Dividendes/titres de participation	52 562 500	50 460 000	2 102 500	4,17
* Commissions d'aval	2 207 823 979	1 745 582 965	462 241 014	26,48
* Commissions d'engagement	5 033 328 730	4 165 942 392	867 386 338	20,82
* Commissions /bonifications	0	0	0	
* Rémunération sur gestion FSB	0	0	0	
* Autres produits d'exploitation dont produits sur arrangement	3 020 815	868 926 000	-865 905 185	
* Recettes diverses	0	0	0	
Frais généraux d'exploitation	3 858 826 655	4 052 915 233	-194 088 578	-4,79
* Frais du personnel	2 282 206 804	2 232 835 019	49 371 785	2,21
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	1 576 619 851	1 820 080 214	-243 460 363	-13,38
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	8 730 345 050	7 316 598 814	1 413 746 236	19,32
Reprises des provisions	1 652 673 728	2 008 868 534	-356 194 806	-17,73
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	1 652 673 728	1 966 075 967	-313 402 239	-15,94
* Reprises des provisions pour risques et charges	0	42 792 567	-42 792 567	
* Reprises des provisions pour risques généraux	0	0		
* Reprises des amortissements	0	0	0	
Dotations aux amortissements	161 761 573	170 122 230	-8 360 657	-4,91
* Dotations aux amortissements	161 761 573	170 122 230	-8 360 657	-4,91
Dotations aux provisions	5 740 861 287	4 486 028 617	1 254 832 670	27,97
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	4 456 881 046	3 366 596 771	1 090 284 275	32,39
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	0	0	0	
* Dotations aux provisions pour charges et risques	1 283 980 241	1 119 431 846	164 548 395	14,70
* Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0	
Pertes sur créances irrécouvrables	1 154 750 419	1 207 769 202	-53 018 783	
* Pertes sur créances irrécouvrables	1 154 750 419	1 207 769 202	-53 018 783	
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 325 645 499	3 461 547 299	-135 901 800	-3,93
Produits et profits exceptionnels	3 146 586 073	102 526 012	3 044 060 061	2 969,06
* Produits et profits exceptionnels	3 146 586 073	99 999 000	3 046 587 073	3 046,62
* Produits et profits sur exercices antérieurs	0	2 527 012	-2 527 012	-100,00
Charges exceptionnelles	432 216 653	295 978 059	136 238 594	46,03
* Pertes exceptionnelles	1 447 015	216 247 675	-214 800 660	
* Pertes sur exercices antérieurs	430 769 638	79 730 384	351 039 254	440,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 714 369 420	-193 452 047	2 907 821 467	-1 503,12
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 040 014 919	3 268 095 252	2 771 919 667	84,82





www.fondsolidariteafricain.org

